

VILLEVEYRAC



MAIRIE
de
VILLEVEYRAC

VOTRE JOURNAL D'INFORMATION

n°38 - Janvier à Avril 2023

SOMMAIRE

p. 3 Edito

p. 4 Infos citoyennes

p. 5 - La commune

p.10 - Environnement et agriculture

p. 12 - Finances

p.18 - Travaux et Urbanisme

p.23 - Festivités / animations

p.44 - Associations / Sport

p.50 - Enfance- jeunesse

p.54 - Sécurité - cadre de vie

p.60 - Vie sociale

p.62- Patrimoine

p.65- Conseil municipal

p.69- Etat-civil

MAIRIE - INFOS UTILES

Hôtel de Ville
4 route de Poussan
34560 VILLEVEYRAC
Tel 04.67.78.06.34
Mail : mairie@villeveyrac.fr
Site internet: www.villeveyrac.fr

Accueil - état-civil : 09.72.60.89.13
mairie@villeveyrac.fr / elections@villeveyrac.fr

Direction des services : 09.72.60.89.10
direction@villeveyrac.fr

Communication : 09.72.60.89.14
communication@villeveyrac.fr

Location des salles : 06.15.17.27.02

Police Municipale : 09.72.61.24.46
06.75.08.24.91 / 06.76.44.89.31 / 06.25.16.92.91.
police.municipale@villeveyrac.fr

Centre Communal d'Action Sociale :
09.72.61.24.47 ccas@villeveyrac.fr

Service technique - Urbanisme : 09.72.60.79.04
service.technique@villeveyrac.fr
53 avenue Général de Gaulle

Espace jeunes - accueil des 11-18 ans : 04.67.51.34.97
espacejeunes@villeveyrac.fr
10 rue des Horts Viels

Service Jeunesse (accueil de loisirs associés aux écoles, accueil de loisirs sans hébergement et cantine) :
09.72.60.12.99
alae@villeveyrac.fr / alsh@villeveyrac.fr
150 route de Montagnac

Horaires d'ouverture de la Mairie:
Du lundi au jeudi: 8h-12h / 14h-18h
Le vendredi: 8h-12h / 14h-17h
Le samedi: 8h-12h (sauf juillet et août)

Attention ces horaires sont susceptibles d'être modifiés selon les nécessités des services.

Certains ne sont pas ouverts tous les jours, nous vous conseillons de téléphoner avant de vous déplacer.

Sur la commune de
VILLEVEYRAC,
les défibrillateurs se situent:

- > Mairie
- > Maison de retraite Les Romarins
- > Groupe scolaire la Capitelle
- > Salle des rencontres



LE MOT DU MAIRE

Bulletin Municipal de VILLEVEYRAC



Chères Villeveyracoises et chers Villeveyracois,

Ces dernières années n'ont pas été faciles avec la crise sanitaire et le confinement, la guerre en Ukraine, l'inflation, l'augmentation des prix et notamment la hausse des coûts de l'énergie. Le contexte actuel est inquiétant !

Le bouleversement du climat et la sécheresse historique qui menacent les ressources en eau qu'elle soit brute ou potable, la production des fruits, des légumes et des céréales risque d'être impactée ! Pour faire face à tous ces défis qui s'annoncent à nous, nous devons faire preuve d'ingéniosité, d'inventivité et d'entraide.

Partager sans modération les moments de convivialité, apprenez à apprécier et à observer la nature qui nous entoure très présente à Villeveyrac.

L'équipe Municipale essaie de vous accompagner du mieux possible dans votre quotidien.

Nous restons à votre disposition pour échanger avec vous.

Directeur de Publication : Christophe MORG0

Rédaction : Valérie DECOBERT

Réalisation PAO du journal : Laetitia DUMONT

En partenariat avec Thau Infos : Jean-Marie PHILIPON

Crédit Photos : Mairie, Conseillers Municipaux, Associations

Site internet : www.villeveyrac.fr

Impression : JF Impression

Couverture BIM : David BUONOMO «Dadou»

THAUINFOS
LE QUOTIDIEN DU PAYS DE THAU





Christophe MORGO,
Maire

PRÉSENTATION DES ELUS

Carte d'identité, passeport, carte grise et permis de conduire : toutes les démarches sur : <https://ants.gouv.fr>.

Carte de séjour : toutes les démarches en préfecture.

Inscriptions sur les listes électorales : toute inscription sur les listes électorales ou tout changement d'état-civil, de domicile (également si le changement est dans la même commune) doivent être signalés à la mairie, avec les justificatifs correspondants à la situation. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

Journée d'appel à la Défense Nationale : Recensement des jeunes gens en vue de l'appel de préparation à la défense (loi n°97-1019- du 28/10/97 portant réforme du service national). Tous les français sont tenus de se faire recenser à partir de la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'à la fin du mois suivant. Les personnes devenues françaises par naturalisation, réintégration et déclaration, entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser. Fournir : carte d'identité, livret de famille des parents, éventuellement la copie d'un document justifiant de leur nationalité.

Extrait d'acte d'état-civil, mariage, décès : à la mairie du lieu de l'événement, indiquer la date, nom et prénom (nom de jeune fille pour les femmes mariées), joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Français nés à l'étranger, s'adresser au Service central d'état-civil – Ministère des affaires étrangères, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES cedex 09.

Célébration de mariage / pacs : dossier à retirer en mairie. Doit être célébré à la mairie de résidence de l'un des deux époux ou de leur résidence de plus d'un mois ou d'un de leurs parents.

Livret de famille : à la mairie du lieu de mariage. En cas de perte : fournir l'état-civil des conjoints et des enfants. Imprimé à retirer en mairie. En cas de divorce : imprimé à retirer en mairie afin d'obtenir un second livret de famille. Les parents non mariés peuvent également obtenir un livret de famille, imprimé à retirer en mairie.

Changement de prénom : toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime. Désormais, la demande se fait à la mairie de votre lieu de résidence ou de votre lieu de naissance. L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée. Pour un mineur ou un majeur sous tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. Si l'enfant a plus de 13 ans, son consentement est nécessaire.

Renseignements sur les pièces à fournir auprès du service état-civil de la mairie au 09.72.60.89.13.

Changement de nom : à partir du 1er juillet 2022, il est désormais possible de changer son nom de famille par simple déclaration à l'état civil.

Une personne majeure pourra choisir de porter le nom de sa mère, de son père ou les deux. Cette procédure sera possible une fois dans sa vie. Un parent pourra aussi ajouter son nom, à titre d'usage, à celui de son enfant, en informant l'autre parent. Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord sera nécessaire. (Formulaire Cerfa 16229*01)

Urbanisme : tous les imprimés sont disponibles en mairie au service urbanisme, rue Général de Gaulle, ou téléchargeable sur le site : www.service-public.fr (rubrique urbanisme). Ils varient selon la nature des travaux : demande de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme. Le cadastre de la commune est disponible sur internet : www.cadastre.gouv.fr et le Plan Local d'urbanisme sur le site de la commune : www.villeveyrac.fr (rubrique : Vie pratique – Urbanisme)

Occupation du domaine public : déménagements ou tous travaux donnant sur la voie publique, une demande d'autorisation doit être faite auprès du service de la police municipale. Formulaire à retirer à l'accueil de la police municipale, 1 place de la République ou sur le site de la commune : www.villeveyrac.fr (rubrique : formulaires en ligne).



Fabien GUIRAO
1er Adjoint aux Finances



Stéphanie PEYSSON
Adjointe
Enseignement/Jeunesse



Alain RUBIO
Adjoint
Urbanisme/Travaux



Sandra GRANIER
Adjointe Affaires sociales
et Solidarité



Jacques DE LA TORRE
Adjoint aux Associations



Céline MICHELON
Adjointe Agriculture
et Environnement



Denis JACQUEL
Adjoint à la Culture
et au Patrimoine



Dominique GRANDSIRE
Adjointe
à la Sécurité



Chantal MOUNERON
Conseillère/Députée
Festivités/Location de salles



Joëlle VALETTE
Conseillère



Martine MALAISE
Conseillère



Denis DANTAN
Conseiller



Marie-Louise
DAUTHERIBES
Conseillère



Eric MARTINEZ
Conseiller



Jérôme DE NITTO
Conseiller



Michel GARCIA
Conseiller / Vice Président de
Sète Agglôpole Méditerranée



Jérôme FOUREAU
Conseiller



Stéphane VALLAT
Conseiller



Valérie DECOBERT
Conseillère/ Députée
Communication, CCFF, RCSC



Estelle MARQUES
Conseillère



Béatrice SERRE
Conseillère
Déléguee Jeunesse



Stéphane PUECH
Conseiller
Délégue Embellissement



Fabienne LAUS
Conseillère



Erwin Julien
Conseiller



Marie Laurence DURAND
Conseillère



Jean-Marie SEVERAC
Conseiller



Christophe MORGÓ,
Maire

LA COMMUNE

RAPPEL DES COMMISSIONS

Commission Finances



GUIRAO Fabien
LAUS Fabienne
MARQUES Estelle
JACQUEL Denis
MICHELON Céline
RUBIO Alain

Commission Sécurité



GRANDSIRE Dominique
DE LA TORRE Jacques
FOUREAU Jérôme
JACQUEL Denis
SEVERAC Jean-Marie

Commission Ressources Humaines



GUIRAO Fabien
MARQUES Estelle
LAUS Fabienne
SERRE Béatrice
DE LA TORRE Jacques
PEYSSON Stéphanie
GRANDSIRE Dominique
RUBIO Alain

Commission Travaux et Urbanisme



RUBIO Alain
PUECH Stéphane
JACQUEL Denis
GUIRAO Fabien
GRANDSIRE Dominique
JULIEN Erwin
MARTINEZ Éric
SEVERAC Jean-Marie

Commission C.C.A.S.



GRANIER Sandra
DAUTHERIBES Marie Louise
VALETTE Joëlle
MALAISE Martine
MOUNERON Chantal
PEYSSON Stéphanie
DURAND Marie Laurence

Commission Agriculture et Environnement



MICHELON Céline
GARCIA Michel
MARTINEZ Éric
DAUTHERIBES Marie Louise

Commission Associations



DE LA TORRE Jacques
MOUNERON Chantal
DECOBERT Valérie
FOUREAU Jérôme
JACQUEL Denis
VALLAT Stéphane
VALETTE Joëlle
MALAISE Martine
GUIRAO Fabien
DAUTHERIBES Marie Louise
DANTAN Denis
MARTINEZ Éric

Commission Culture et Patrimoine



JACQUEL Denis
MOUNERON Chantal
MALAISE Martine
VALETTE Joëlle
GRANDSIRE Dominique
JULIEN Erwin
RUBIO Alain
DE LA TORRE Jacques

Commission Jeunesse et Scolaire



PEYSSON Stéphanie
LAUS Fabienne
SERRE Béatrice
GRANDSIRE Dominique
LACROIX Sandra
DECOBERT Valérie
GUIRAO Fabien

Commission Financement participatif



JULIEN Erwin
GUIRAO Fabien
RUBIO Alain
MARTINEZ Eric
JACQUEL Denis
LAUS Fabienne

Commission Communication



JULIEN Erwin
DECOBERT Valérie
LAUS Fabienne
SERRE Béatrice
GUIRAO Fabien



MAIRIE
de
VILLEVEYRAC

INTERDICTION DE RAVE PARTY ASSUMÉE PAR M. LE MAIRE

Suite à plusieurs Rave Party organisées illicitement sur les hauteurs de notre village, Monsieur le Maire a décidé d'interdire ce type de rassemblements sur le territoire de la commune de Villeveyrac. Ces manifestations provoquent la plupart du temps des troubles à l'ordre public. Un jugement prononcé le 15/02/2023 a condamné le prévenu à verser la somme de 6 000 € pour le préjudice moral, matériel et écologique à la commune ainsi que 6 mois de prison avec sursis et 3 ans d'interdiction de séjour à Villeveyrac. Le prévenu est également condamné sur l'action civile à verser une amende à la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault). Lors de ces rassemblements

est constatée une augmentation du risque de conduites sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants et une gêne occasionnée par le niveau sonore de la musique diffusée ainsi que la dégradation des propriétés ou cultures occupées.

Un encadrement de ces événements (mobilisation des forces de sécurité, des équipes de secours, des équipes médicales...) doit pouvoir être organisé.

À ce titre, ces rassemblements sont soumis à une obligation de déclaration préalable des organisateurs auprès de la préfecture au plus tard un mois avant la date prévue pour le rassemblement, afin d'assurer la sécurisation de l'évènement.

Au regard des risques de troubles graves à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité, à la salubrité publique et au risque d'incendie que présenterait le déroulement d'un tel rassemblement, associé au fait que l'organisation d'une manifestation non déclarée est un délit, Monsieur MORGON, interdit tout rassemblement à caractère musical type Free party, Teknival et Rave party sur l'ensemble de sa commune pour protéger les Villeveyracois et leur environnement.

La circulation des véhicules poids-lourds transportant tout matériel de sonorisation ou d'amplification sonore susceptible d'être utilisé pour ce rassemblement est interdite durant la même période.



Un maire face à 5000 personnes



LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LA MULTIPLICATION DES FRELONS ASIATIQUES

À l'échelle d'un petit territoire comme celui de notre commune, nous pouvons limiter voire enrayer la prolifération du frelon asiatique. Chacun d'entre nous peut très facilement poser un ou plusieurs pièges sur sa terrasse, dans sa cour, son jardin, l'espace public... Comment et quand ?



Fabriquer un piège avec 3 bouteilles plastiques

Dès le tout début du printemps : chez vous fin mars, puis avril et mai, à ce moment-là, les futures reines de

l'année sortent de leur cachette et de leur léthargie hivernale. Elles sont à la recherche de sucre pour commencer à pondre.

Dans le piège, on met du sirop, de la bière, de l'eau ou du vin blanc à quantité égale. Les futures reines attirées par le sucre se laisseront piéger facilement.

Puis dès le mois de juillet jusqu'à l'automne, piéger les mâles qui eux, cherchent des protéines animales. Les piéger avec des aliments ? (viande, poisson). Attirer par l'odeur forte de l'aliment en décomposition, le mâle se fait piéger.

A ce moment-là, la colonie peut contenir jusqu'à 13 000 individus.

Enfin à l'automne, les futures reines de l'année prochaine sont à nouveau à la recherche de sucre pour emmagasiner de l'énergie avant l'hiver. Les piéger avec du sucre, de la bière, de l'eau ou du vin blanc.

Une fabrication de pièges vous sera proposée par affichage et par voie de presse par l'association Mas'Troquet dans leur local sous la mairie. Soyez attentifs!



ALERTE SÉCHERESSE AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT

Alors que la saison touristique va débuter, plus de la moitié du département va être placé en Alerte (Bassins de l'Orb et l'Hérault). Début avril, 79% des stations

avaient les niveaux en baisse, 57% affichaient des niveaux bas à très bas. Ces situations inférieures aux minimas historiques présentent 2 à 4 mois d'avance. La situation de-

vient très préoccupante car les prévisionnistes de Météo France n'annoncent pas de pluies significatives dans les prochains mois.

Décembre 2022



Avril 2023



l'Hérault entre dans sa 3ème année de déficit pluviométrique. Les nappes ne sont pas rechargées. Pour les semaines à venir une vigilance de chacun doit être prise :
-restriction d'eau pour plus de la moitié du département,
-restriction d'eau pour l'irrigation

avec les risques de pertes de récoltes. A ce jour, de nombreuses communes sont en état de fragilité. Principalement réparties sur la moyenne et haute vallée de l'Hérault, le pied du Larzac, les monts d'Orb, les hauts cantons et le Bi-

terrois occidental. Les nappes d'eaux souterraines étant en déficit, les sources auront des débits plus faibles voire se tariront. Dans la vallée de l'Hérault, le fleuve montre un débit très bas (alerte renforcée sur les côtes).

Notre-Dame-de-Londres (nord-est du département de l'Hérault)

Décembre 2022



Avril 2023



Depuis fin Avril, le département de l'Hérault est passé du stade Vigilance au stade Alerte Sécheresse. Le changement climatique est bien là : cela fait 5 années de suite que nous sommes en déficit de précipitations. En cumulé, ce manque représente sur les 5 dernières années (775 mm) un an et demi de précipitations. Vous trouverez les principales me-

sures d'interdiction et de restrictions dans le tableau ci-joint. Il faut toutefois noter que grâce au raccordement à Aqua Domitia, ainsi qu'à une gestion concertée de notre ressource, le forage de la Calade bien qu'en dessous des normales n'est pas encore en situation critique. C'est à nous tous de poursuivre nos efforts, pour gérer au mieux

cette ressource, afin de ne pas se retrouver demain, dans la situation malheureuse de nos voisins Catalans. En espérant que la pluie arrive !





Céline MICHELON,
Adjointe au Maire
Agriculture et environnement

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

QUAND NOS AGRICULTEURS CRÈVENT L'ÉCRAN !

Le 13 Avril, a été organisée une projection de films en avant-première au cinéma le Taurus à Mèze.

Ces films intitulés « Fiers d'être Agriculteurs » mettent en avant 3 exploitations agricoles Villeveyracoise.

Tournés en Novembre 2022, par Emmanuelle GAUME (ancienne animatrice dans de nombreuses émissions télévisuelles) et Florian BOURGEOIS pour le compte de Pôle Emploi.

Ils ont pour but de faire reconnaître les métiers de l'agriculture.

Vous pouvez dès à présent retrouver nos « stars locales » ainsi que des images magnifiques de notre beau village sur la chaîne YouTube de Pôle Emploi.

Il vous suffit de taper « Fiers d'être Agriculteurs » dans la barre de recherche de YouTube.

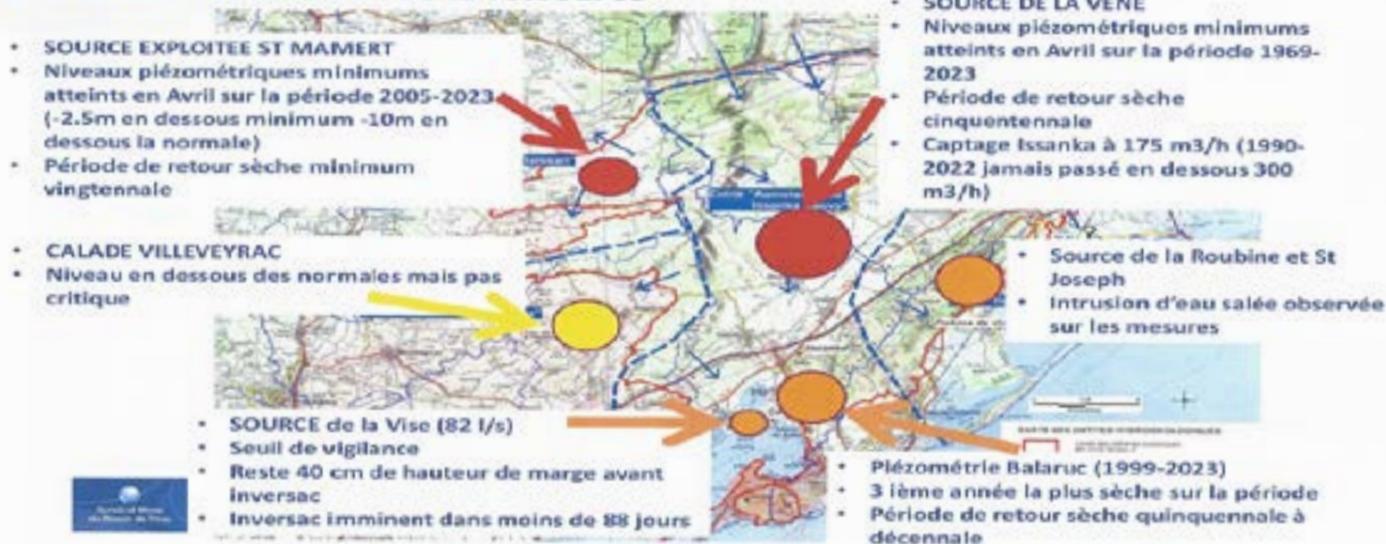
Les 3 films totalisent déjà 250 000 vues, c'est une belle mise en avant de notre village et de ses acteurs.

<https://youtu.be/GvuwOXHfpcp> - <https://youtu.be/Tz0CX2KtX-w> - <https://youtu.be/PKvX5U8HLb0>



Michel GARCIA

Evaluation des niveaux de la ressource



Mesures d'interdiction et de restrictions

Tous les usages (privés, loisirs, ICPE, industries, collectivités)

Interdictions : du remplissage des piscines privées, lavage des véhicules publics ou privés en dehors des stations professionnelles, fermeture des bornes et fontaines en circuit ouvert, de toute manoeuvre d'ouvrage situé sur les cours d'eau des bassins hydrographiques.

Interdictions entre 8h et 20h d'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés des jardins potagers d'agrément, des terrains de sports et d'entraînement, des golfs.

Usages industriels

Restrictions : limitation de la consommation d'eau des activités industrielles, les I.C.P.E devront respecter les dispositifs s'appliquant en cas de sécheresse contenus dans leurs arrêtés d'autorisation.

Stations d'épuration et réseaux d'assainissement

Interdiction des travaux d'entretien entraînant un dépassement des normes de rejets sauf autorisation exceptionnelle de la Police de l'Eau.

Prélèvements sur le Canal du Midi. Mesures de restrictions journalières pour les préleveurs.

LUTTEZ CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE

ADOPTEZ LES BONS GESTES



1 JE RANGE

autant que possible à l'abri de la pluie ou de l'arrosage du jardin et après les avoir vidés :

Seaux, arrosoirs, pneumatiques, jouets, bouteilles en verre en attente de recyclage...



2 JE CURE

régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux

Siphons d'évier extérieur, fontaines, bandes d'évacuation extérieures, gouttières, chéneaux et rigoles...



3 JE VIDE

chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes (propres ou sales)

Couppelles de pots de fleurs, gamelles d'animaux, pieds de parasols, bâches de mobilier de jardin, objets de décoration pouvant retenir l'eau, pluviomètres...



4 J'ENTRETIENS

régulièrement ma piscine, mon bassin

Veillez au bon fonctionnement du système d'épuration et de filtration. Mettez des poissons dans votre bassin d'agrément.



5 JE COUVRE

de façon hermétique avec un couvercle ou à l'aide d'une moustiquaire à maille très fine toutes les réserves d'eau

Récupérateurs d'eau de pluie, cuves, fûts divers ou tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.



6 JE JETTE

tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse

Déchets de chantier, boîtes de conserve, vieux pots de fleurs cassés...

En appartement, j'aménage ma terrasse sur plots, pour qu'elle ne retienne pas d'eau sous les dalles et ne constitue pas un gîte larvaire

Repérez les évacuations et nettoyez-les, évitez les débordements d'arrosage, aménagez des évacuations correctes.



www.moustigre.org / www.eid-rhonealpes.com



Votés en avril 2022, les comptes 2022 ont été fortement impactés par la crise. Le budget 2023 voté au mois d'Avril 2023 sera encore plus impacté par l'explosion des coûts. Gageons d'un retour à la normale le plus rapide possible.

Comparatif budget 2022 / réalisation 2022 (CA)

	Budget	Réalisation	écart
Dépenses de Fonctionnement			
Charges à caractère général	895 116 €	708 858 €	-186 258 €
Charges de personnel	2 024 224 €	2 017 795 €	-6 429 €
Atténuation de produits	94 653 €	94 653 €	-
Autres charges gest courante	296 074 €	279 135 €	-16 940 €
Charges financières	101 253 €	101 253 €	-
Charges exceptionnelles	10 000 €	9 436 €	-564 €
Dotations amortissements	142 000 €	95 386 €	-46 614 €
	3 563 320 €	3 306 516 €	-256 804 €
Recettes de Fonctionnement			
Atténuation de charges	84 500 €	91 098 €	6 598 €
Produits de services	360 000 €	400 787 €	40 787 €
Travaux en régie	135 900 €	101 160 €	-34 740 €
Impôts locaux	2 284 519 €	2 196 874 €	-87 645 €
Dotations diverses de l'Etat	964 051 €	1 033 207 €	69 156 €
Autres produits	70 000 €	37 022 €	-32 978 €
Produits financiers	- €	6 000 €	6 000 €
Produits exceptionnels	2 000 €	3 235 €	1 235 €
	3 900 970 €	3 869 382 €	-31 588 €

Comparatif des comptes administratifs 2021 - 2022

	2021	2022	écart
Dépenses de Fonctionnement			
Charges à caractère général	823 840 €	708 858 €	-114 983 €
Charges de personnel	2 041 962 €	2 017 795 €	-24 166 €
Atténuation de produits	52 610 €	94 653 €	42 043 €
Autres charges gest courante	269 487 €	279 135 €	9 648 €
Charges financières	103 738 €	101 253 €	-2 484 €
Charges exceptionnelles	1 618 €	9 436 €	7 818 €
Dotations amortissements	118 107 €	95 386 €	-22 721 €
	3 411 362 €	3 306 516 €	-104 846 €
Recettes de Fonctionnement			
Atténuation de charges	87 016 €	91 098 €	4 082 €
Produits de services	350 320 €	400 787 €	50 467 €
Travaux en régie	77 689 €	101 160 €	23 470 €
Impôts locaux	2 068 431 €	2 196 874 €	128 444 €
Dotations diverses de l'Etat	942 189 €	1 033 207 €	91 019 €
Autres produits	119 516 €	37 022 €	-82 495 €
Produits financiers	4 005 €	6 000 €	1 995 €
Produits exceptionnels	17 799 €	3 235 €	-14 564 €
	3 666 964 €	3 869 382 €	202 418 €

Notre Analyse :

En matière de fonctionnement nous réalisons un excédent de 562 866 €. Du fait de la mutualisation des finances avec l'Agglo, il n'y a pas eu cette année de reste à réaliser (factures 2022 payées en 2023 et habituellement rattachées à 2022). Ce qui a pour conséquence de réduire de 120 000 € les dépenses 2022 et donc de les augmenter en 2023. Cela porte notre excédent réel à 442 000 €.

Pour rappel, afin de réaliser les investissements envisagés, nous devons avoir un excédent de près de 500 000 € tous les ans. Malgré de gros efforts en matière de fonctionnement, la crise sanitaire puis la guerre en Ukraine ne nous ont pas permis de maîtriser les coûts comme nous le souhaitions.

Le problème est que l'année à venir sera en année pleine en termes d'inflation. Nos efforts pour réduire les coûts ont atteint leurs limites.

Notre Analyse :

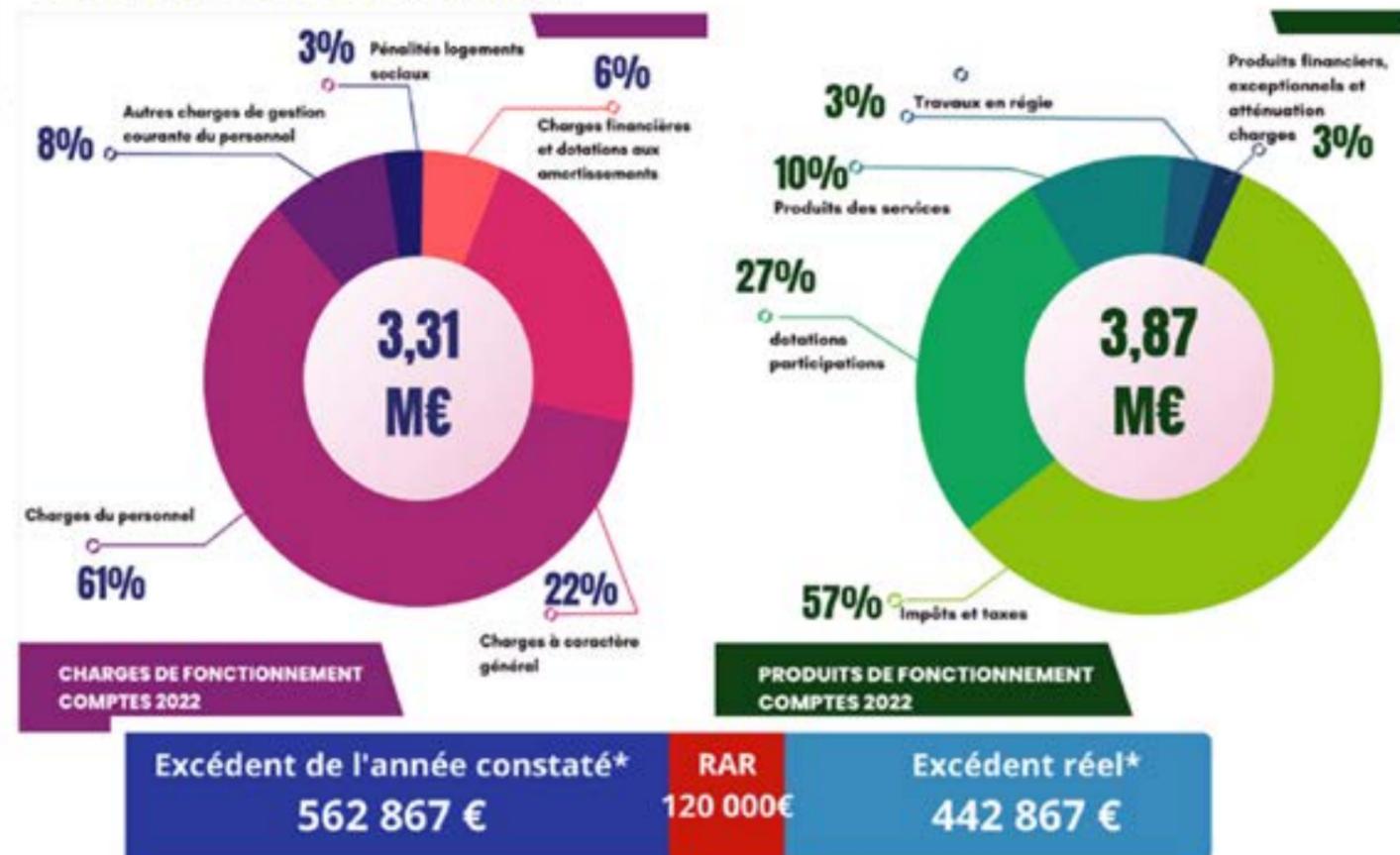
Il est important de comparer deux comptes administratifs car ces derniers reflètent les réalisations réelles.

On constate tout d'abord (et fort heureusement) **une maîtrise des dépenses** à caractère général malgré des surcoûts importants liés au COVID et à la guerre en Ukraine. Ce résultat provient d'un effort très important des services municipaux pour réduire toutes les dépenses. Efforts qui vont cependant atteindre rapidement leurs limites à l'avenir. Il est en effet difficile d'aller plus loin dans la restriction des dépenses **sans altérer les services publics ou les remettre en cause.**

Il faut bien sûr intégrer 120 000 € en charges à caractère général payées en décalages (sur 2023) pour avoir une image fidèle des comptes. In fine, on constate une quasi égalité des dépenses d'une année sur l'autre alors que les coûts ont explosé. L'action des services municipaux a véritablement porté ses fruits.

Les recettes, quant à elles, ont augmenté. Malheureusement les dotations de l'État à venir seront en baisse (environ 20 000 €) et la commune ne perçoit plus l'indemnité pour les casiers à déchets d'Oikos depuis cette année (près de 80 000 € ont été encaissés cette année au titre de l'année passée). C'est plus de 100 000 € de recettes de fonctionnement qui disparaîtront pour les années à venir trop incertaines pour espérer engager les investissements structurants nécessaires.

Les comptes 2022 en graphique



*Pour rappel 120 000 € de dépenses 2022 ont été payées en 2023 et n'ont pas été comme c'était le cas habituellement rattachées à l'exercice 2022. Ce sont les restes à réaliser (RAR). Cette non prise en compte du fait du changement du logiciel et de la mutualisation avec l'agglo a pour effet de réduire les dépenses 2022 et donc d'augmenter mécaniquement les excédents.

2022

Les investissements réalisés

- Local des aînés**
pour 126 000 € TTC inauguré début 2023, ce lieu propose des activités pour les aînés du village et permet à nos séniors de se retrouver le vendredi autour d'un repas servi par des bénévoles
- La rénovation des façades de l'école des filles**
pour 134 000 € TTC, terminée début 2022 et financée sur 2022. Des travaux nécessaires pour assurer le bon entretien de notre patrimoine communal
- Ferdinand Buisson : Équipement de la cantine et création de la tisanière**
Pour un total de près de 170 000 € TTC, ces travaux permettent à nos enfants de prendre leur repas cantine de façon optimale et à nos associations d'avoir accès à des installations modernes. Réalisés en régie par nos agents ces travaux ont permis également de rénover une partie de la salle Ferdinand Buisson
- Travaux AQUADOMITIA**
Dernière phase de ce grand chantier qui a permis de relier notre réseau d'irrigation existant (eau brute) au réseau iBRL. (570 000 € TTC)
- Jardins d'enfants, embellissement du village, voirie**
Près de 260 000 € TTC de travaux de voirie, rénovation des bâtiments, changement des éclairages, créations et modernisation de jardin d'enfants, mobiliers urbain, etc..



* Dont 606 000 € de remboursement d'emprunt dans l'attente des subventions Région pour Aquadomitia



Fonctionnement : Comparatif Budget 2022 / Réalisation 2022 / budget 2023

	Budget 2022	Réalisation 2022	Budget 2023
Dépenses de Fonctionnement			
Charges à caractère général	895 116 €	708 858 €	1 181 900,0 €
Charges de personnel	2 024 224 €	2 017 795 €	2 141 140,0 €
Atténuation de produits	94 653 €	94 653 €	53 096,0 €
Autres charges de gestion courante	296 074 €	279 135 €	337 203,0 €
Charges financières	101 253 €	101 253 €	107 000,0 €
Charges exceptionnelles	10 000 €	9 436 €	5 000,0 €
Amortissement	142 000 €	95 386 €	130 000,0 €
Opérations d'ordre			5 000,0 €
	3 563 320 €	3 306 516 €	3 960 339 €
Recettes de Fonctionnement			
Atténuation de charges	84 500 €	91 098 €	65 000 €
Produits de services	360 000 €	400 787 €	501 300 €
Travaux en régie	135 900 €	101 160 €	176 000 €
Impôts locaux	2 284 519 €	2 196 874 €	2 449 726 €
Dotations diverses de l'Etat	964 051 €	1 033 207 €	989 079 €
Autres produits	70 000 €	37 022 €	45 000 €
Produits financiers	- €	6 000 €	5 000 €
Produits exceptionnels	2 000 €	3 235 €	2 000 €
Résultats réportés fonctionnement 2022			120 000 €
	3 900 970 €	3 869 382 €	4 353 105,0 €
Résultats	337 650 €	562 866 €	392 766 €

Notre Analyse :

Le budget 2023 présenté suit le même principe de prudence que les budgets que nous avons présentés depuis 9 ans. Ce dernier consiste à retenir les charges même éventuelles et seulement les produits dont nous sommes certains. Cette technique génère en général un excédent. Nous avons estimé nos dépenses de personnel selon la règle d'un calcul systématique retenant tous les personnels en poste.

Au niveau des dépenses, nous avons présenté une hausse d'environ 400 000 € qui correspond :

- à l'explosion des coûts pour les charges à caractère général due à la grande incertitude et à l'inflation galopante dont nous sommes tous victimes depuis maintenant un an. L'année 2023 subissant 12 mois pleins d'inflation.

- à une maîtrise de la masse salariale par une diminution importante des absences COVID (donc pas de remplacement) et le strict respect des taux d'encadrement mais dont les bénéfices s'annulent en partie du fait de la hausse du point d'indice de la fonction publique sur une année pleine.

Les recettes suivent le même schéma avec notre prudence habituelle et la perte des revenus versés

par l'Agglomération pour les casiers OIKOS mais aussi une baisse des dotations de l'État. Une rentrée exceptionnelle grâce à la souscription des agriculteurs au réseau Aquadomia de près de 50 000 € donne un peu d'oxygène à nos finances pour cette année mais reste exceptionnelle car payable une seule fois.

Les pertes passées liées au Covid (près de 500 000 €), la hausse spectaculaire des coûts de toutes les fournitures, les matières premières et l'énergie ont obligé le conseil municipal malgré la hausse des bases décidée par l'État de 7,1% (+120 000 €) à voter une hausse de 3,9% des taux d'imposition de la taxe foncière (+70 000 €). Il n'aurait en effet pas été prudent d'attendre plus malgré notre volonté depuis 2016 de ne pas toucher ces taux. Notre contrainte de gestion relevant à présent d'une équation insoluble (hausse spectaculaire des dépenses, pertes de recettes, crise sanitaire, crise géopolitique).

Enfin et dans un souci d'équité, nous avons procédé à un réajustement des tarifs des services jeunesse dès septembre 2022 qui se retrouvera sur les comptes de la commune pour une année pleine dès 2023. L'objectif étant de faire supporter aux utilisateurs un coût du service plus proche de la réalité.

Les contraintes pour construire notre budget !

Certaines décisions difficiles doivent être prises quand la situation l'impose



Explosion des coûts de l'énergie

La facture d'électricité va passer de 110 000 € à près de 300 000 € l'année prochaine soit +200.000 €.

Inflation dans toutes les dépenses

Comme un ménage mais sans bouclier tarifaire, les assurances, les repas du prestataire cantine et de façon générale tous les coûts augmentent entre 10 et 30% soit au minimum +100.000 €.

Rémunération du personnel

La hausse justifiée du point d'indice a un impact direct sur nos finances car c'est la commune qui paie le salaire des agents communaux soit +80.000€

Des recettes qui disparaissent

80000€ des casiers Oikos en moins, 15000€ de dotations de l'État en moins (allez comprendre) font que nos recettes futures vont baisser

Hausse des bases locative

Pour palier à ces baisses, l'État a décidé d'augmenter les bases qui servent à calculer la taxe foncière, mais le compte n'y est toujours pas.

UNE HAUSSE DES IMPÔTS POURQUOI ?

Notre politique et notre action doit s'intégrer dans une vision annuelle mais également et surtout dans une vision globale pour les années à venir. Après notre mandat, la nouvelle équipe devra être en mesure d'offrir aux habitants les investissements nécessaires.

La hausse insoutenable des coûts énergétiques, du prix des consommables et des fournitures, la hausse du point d'indice nécessaire pour nos agents, mais aussi l'explosion des coûts des travaux rendent chaque jour plus compliqué notre gestion. Malgré une chasse aux dépenses importantes (instinction des éclairage depuis 2020, traque des gaspillages, réduction des budgets) et malgré l'augmentation importante des tarifs du service jeunesse aux quelles s'est ajoutée une maîtrise très rigide des coûts salariaux (ils ont baissé en 2022 par rapport à 2021), **nous avons constaté que nous arrivons au bout des capacités d'économies notables et possibles sans évidemment opérer une réduction ou mise en cause des services publics existants**. Si vous ajoutez à cela une importante perte de revenus (casier Oikos, baisse des dotations de l'État), vous obtenez un effet ciseaux qui rend insoutenable l'équilibre pourtant obligatoire de nos budgets.

Nos indicateurs, tels que notre épargne et notre capacité de désendettement se dégradent inexorablement depuis trois années au fil des crises successives. Notre constat a été que sans décision difficile de notre part, nous ne serons plus en mesure de réaliser les futurs investissements.

Pour rappel, notre épargne doit nous permettre de rembourser la dette communale en moins de 12 ans. Sans la hausse des impôts malheureusement décidée, nous aurions dépassé ce seuil et nous aurions surtout réduit durablement les capacités futures d'investissement. Avec la hausse votée, notre ratio sera de 11,9 années.

Un choix alors a été soumis au conseil municipal : **stopper les futurs investissements jusqu'à la fin du mandat** et inscrire Villeveyrac dans un "attentisme" ou **recourir au levier fiscal**. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter les impôts de 3,9%. Ces 70 000 € de recettes fiscales supplémentaires nous permettront de générer une épargne correcte. Pour améliorer notre situation financière le conseil municipal a également décidé de consacrer plus 500 000 € d'investissements pour des économies et pour de la production d'énergie. Ces derniers feront baisser nos dépenses de fonctionnement (école en autoconsommation, changement des éclairages énergivores, isolation, etc..) tout en augmentant également nos recettes de fonctionnement (loyers des logements, de la salle et vente des excédents de production d'électricité).



FINANCES : BUDGETS 2023 EN DÉTAIL

EXPLICATIONS ET INVESTISSEMENTS À VENIR

INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une commune possède deux budgets : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : Côté DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT on trouve les charges à caractère général qui servent à payer toutes les factures courantes de la commune : repas de la cantine, l'eau, l'électricité, les éclairages, l'énergie, les fournitures. Le poste de dépense le plus important concerne les charges du personnel soit les salaires de nos agents (et oui c'est la commune et non l'État qui paye tous les agents de la commune). Enfin d'autres charges de gestion courante telles que les subventions de participation (CCAS, associations, contribution incendie), les atténuations de produits (pénalités sur le manque de logements sociaux). Enfin les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts) complètent le volet dépenses.

Côté RECETTES DE FONCTIONNEMENT nous trouvons essentiellement les impôts et les taxes versés par nos administrés (la taxe foncière), un reversement de l'État pour compenser (EN PARTIE !!!!!) la suppression de la taxe d'habitation, les droits de mutation et taxes diverses. Les dotations de participation, versées également par l'État (dotations qui depuis plus de 10 ans diminuent constamment malgré une hausse de notre population... allez comprendre), les aides de la CAF et du département. Viennent ensuite les produits de services essentiellement composés des recettes du service jeunesse et des revenus du réseau d'eau brute de nos agriculteurs. Les autres produits de gestion courante concernent les recettes des locations. Pour rectifier les 120 000 € de dépenses 2022 supportées en 2023 (du fait de la mutualisation), le conseil municipal

a décidé de transférer 120 000 d'excédent 2022 au budget de l'exercice 2023, ce montant se retrouve en résultats reportés.

Les communes contrairement à l'État doivent présenter un budget équilibré qui aura un excédent (plus de recettes que de dépenses) qui permettra de rembourser le capital de la dette. Le remboursement de ce capital étant une dépense d'investissement

Les communes fort heureusement ont donc contrairement à l'État une obligation de gestion saine et durable car les excédents de fonctionnement financent les investissements !

Ainsi la commune de Villeveyrac est obligé de présenter un excédent de 190 000 € au minimum pour rembourser le capital de sa dette.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT lui est composé des DÉPENSES D'INVESTISSEMENT composé du remboursement du capital de la dette et des investissements décidés chaque années (rénovation des bâtiments, voirie, réseaux, jardin d'enfants, construction d'une salle communale, changement des éclairages, etc..).

Les RECETTES D'INVESTISSEMENT sont composées essentiellement de notre autofinancement (épargne passée), la taxe d'aménagement et les subventions de nos partenaires (Département, Agglopolé, Région et État). Les sommes non utilisées sont reportées pour les investissements de l'année suivante.

Les recettes d'investissement 2023



Autofinancement

1 230 000 €



Subventions

1 951 000 €

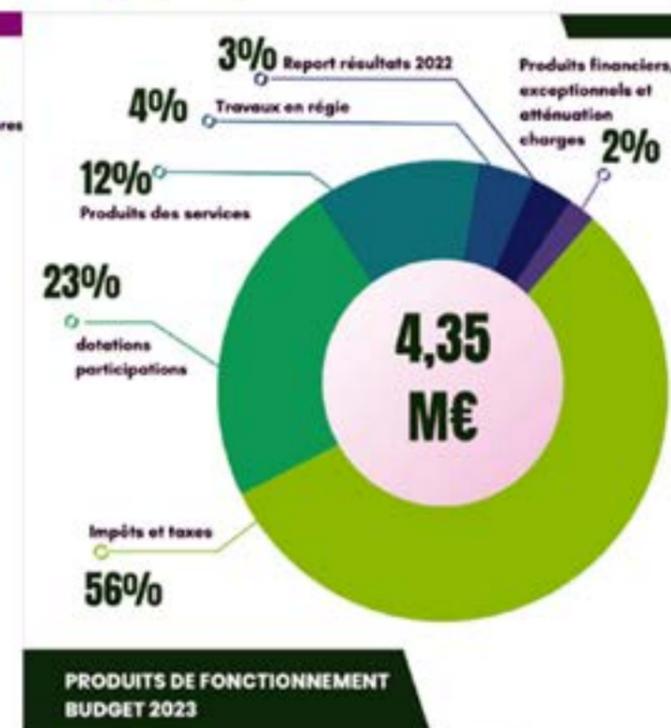
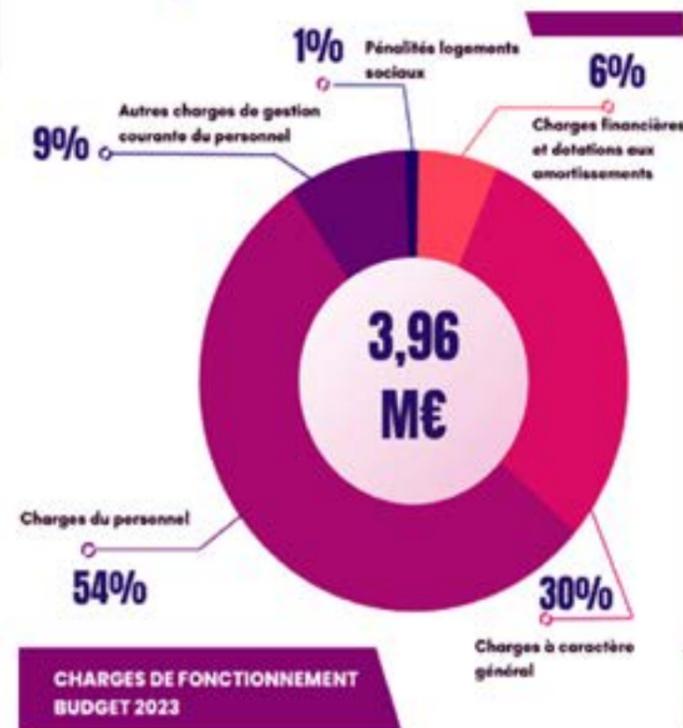


Taxe d'aménagement et FCTVA

230 000 €

Attention : notre autofinancement ainsi que les subventions sont actuellement "dopés" par le projet Aquadomitia financé en grande partie par les subventions et à cheval sur plusieurs exercices. Notre autofinancement bénéficie également des excédents capitalisés que nous avons obtenus lors des années sans crise (COVID et Ukraine). Les années à venir ne nous permettront plus de présenter de telles ressources. Nos indicateurs retrouveront des niveaux bien plus faibles (Entre 300 000 € à 600 000 € d'autofinancement et autant en subventions).

Le budget de fonctionnement 2023 en graphique



Les investissements votés en 2023

Des investissements essentiels

Emprunt
1 215 000 € de remboursement du capital de l'Emprunt dont 1M€ de prêt relais aux subventions pour Aquadomitia

Jeunesse et scolaire
33 000 € pour l'acquisition de matériel et la modernisation des services jeunesse

Associations
35 000 € pour l'agrandissement d'un local associatif effectué en régie

Informatique et communication
37 000 € pour la poursuite de la sécurisation et de la modernisation de nos services inévitable à l'aire du numérique

Des investissements durables

Économie et production d'énergie
545 800 € pour l'isolation, et l'amélioration énergétique, changement des éclairages, et installation d'une centrale photovoltaïque aux écoles

Bâtiments et patrimoine
361 428 € pour la création d'appartements, d'une salle de location au stade afin de générer des recettes de fonctionnement

Agriculture
62 000 € pour financer le solde des travaux achevés d'Aquadomitia

Voirie, cadre de vie et sécurité
1 072 000 € pour la création du parking de Baloussière, la rénovation de la voirie, l'embellissement du village, la révision du PLU, etc..

3,4 Millions d'euros



Alain RUBIO,
Adjoint au Maire
Travaux, urbanisme

TRAVAUX - URBANISME

REGLEMENTATIONS TRAVAUX

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

RECYCLAGE DES SAPINS DE NOËL

Sète Agglopolè Méditerranée a organisé comme chaque année, en concertation avec les communes du territoire, une grande opération de collecte des sapins de Noël.

Du 26 décembre au 22 janvier, une trentaine de points ont ainsi été mis en place pour permettre aux particuliers de déposer leur sapin naturel -sans flocage ni décoration- avec la garantie qu'ils seront ensuite 100 % recyclés.

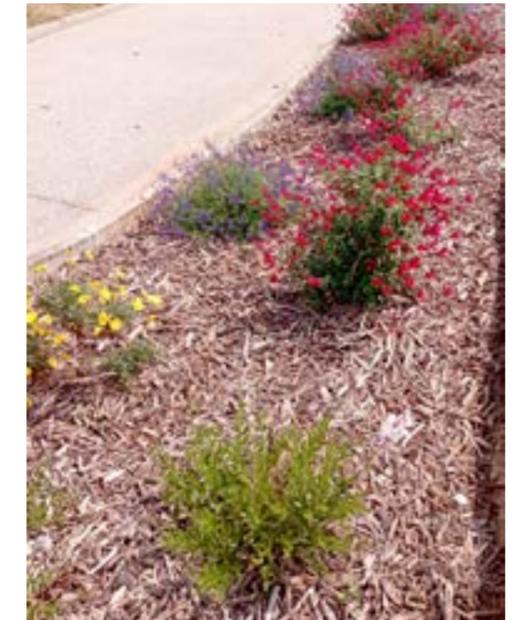
A Villeveyrac, cette collecte était située Place du Marché aux Raisins.



EMBELLISSEMENT DES PARTERRES ROUTE DE MONTAGNAC RESPECTER LES ORNEMENTS FLORAUX

Merci de respecter les plantations et ornements floraux au sein du village, ne pas les piétiner et ne pas les cueillir.

Il s'agit d'une incivilité classée comme détérioration légère d'un bien appartenant à la commune.





Alain RUBIO,
Adjoint au Maire
Travaux, urbanisme

TRAVAUX - URBANISME

TRAVAUX CLUB HOUSE TENNIS

Travaux d'aménagement du local tennis réalisés par les Services Techniques et les membres du Club. Isolation thermique des murs et du plafond et élargissement de l'accès au club house. De beaux travaux pour un meilleur accueil et des résultats sportifs très encourageants !

Salle de réception/bar



Cuisine



Cuisine et fenêtre



Espace détente



Vestiaires

Laurence ROULEAU, experte aux mains d'or en bricolage et décoration à partir d'éléments recyclés !

Clôture du club de tennis



AMENAGEMENT ROUTE DE CLERMONT

Construction d'un muret en pierre route de Clermont qui va être prochainement orné de jardinières fleuries, pour la sécurité des piétons et des cyclistes.



Allez pousse Gilles !!!

RÉHABILITATION PAYSAGÉE RUE DES GENÊTS : PROJET 100%RÉCUP !

La réhabilitation paysagée de la rue des Genêts est un projet réalisé uniquement grâce à des matériaux de récupération. Le budget floral n'excède pas les 260 euros. C'est un projet particulièrement rentable et harmonieux réalisé par nos talentueux agents du service technique.



AVANT



APRES





Alain RUBIO,
Adjoint au Maire
Travaux, urbanisme

TRAVAUX - URBANISME



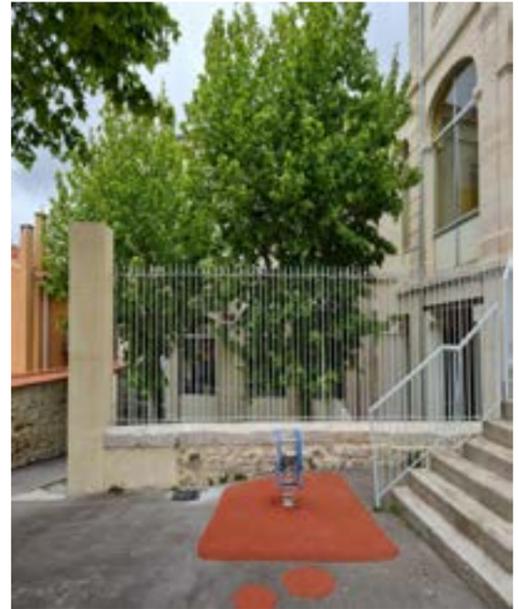
Chantal MOUNERON
Conseillère municipale, déléguée
aux Festivités et location de salles
Membre de la Commission Patrimoine

FESTIVITÉS ANIMATIONS



REMISE EN ÉTAT AIRE DE JEUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE DES FILLES

L'aire de jeux située dans la cour de l'ancienne Ecole des Filles a été complètement rénovée et repeinte par nos agents du Service Technique. Elle a réouvert ses grilles au public depuis le lundi 24 avril 2023.



RETOUR EN IMAGES LES FESTIVITES DE JANVIER, FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2023

LES VOEUX A LA POPULATION LE 13 JANVIER 2023

C'est avec bonheur que le Maire de Villeveyrac, Christophe MORGO et ses Conseillers Municipaux ont enfin retrouvé leurs habitants pour une présentation des vœux 2023 chaleureuse et conviviale qui avait été rendue impossible pour cause de Covid depuis 2020 !
Présenter les projets et événements à venir aux Villeveyracois et Villeveyracoises ainsi que rappeler les réalisations ayant eu lieu durant ces deux dernières années était essentiel.
Renouer des liens de proximité autour d'un apéritif concluant en beauté ce rassemblement et prometteur de bien d'autres instants fédérateurs pour le village et révélateurs nostalgiques.



CREATION D'UN PARKING ROUTE DE MEZE

Tout beau, tout neuf, nous vous présentons le nouveau parking situé route de Mèze qui proposera 15 places de parcs supplémentaires dont une place pour personne à mobilité réduite. Proche du centre-ville et des commerces, il devrait y trouver des stationneurs provisoirs ! 😊



Avant



Après

LES VOEUX AU PERSONNEL LE 27 JANVIER 2023





Chantal MOUNERON
Conseillère municipale, déléguée
aux Festivités et location de salles
Membre de la Commission Patrimoine

FESTIVITÉS ANIMATIONS



2ÈME FÊTE DE LA TRUFFE LE 4 FÉVRIER 2023

Organisée par le Syndicat des producteurs de truffes de l'Hérault et l'Office Municipal d'Action Culturelle (OMAC), la deuxième fête de la truffe s'est déroulée avec succès à Villeveyrac, Place du Marché aux Raisins.

Six exposants truffiers ont proposé au public 13 kg d'un "diamant noir" dont le prix atteint cette année les 1 200 euros le kilo.

En cause, la période de sécheresse et les températures records du mois

de mai dernier qui ont perturbé la naissance et le développement du champignon tant recherché.

Aux côtés des trufficulteurs, une trentaine d'exposants a proposé au public ses produits du terroir, tandis que des démonstrations de cavage – technique de recherche de la truffe – ont été présentées aux visiteurs par des chiens truffiers. Une délicieuse omelette à la truffe a d'ailleurs régalé nombre de participants.

À noter cependant, l'absence remarquable de la truie Pépette, spécialiste de cette activité, qui n'a pas pu prendre part aux festivités car souffrante et depuis disparue...

Les animaux totémiques Lou Veydrac et Lou Pi'Veydrac, eux, étaient bien présents.

Nous vous espérons nombreux pour la 3ème édition déjà annoncée pour l'année prochaine !



ATELIER PÂTISSERIES AU FOYER RURAL LE 15 FÉVRIER 2023

Magnifiques moments de partage intergénérationnel entre nos pâtisseries en herbe et nos aînés organisés par le Foyer Rural.



LA FÊTE DE LA SOUPE 25 LE FÉVRIER 2023

1er prix de la meilleure soupe pour Ilona, une soupe ukrainienne à base de betterave rouge. La soupière d'or lui a été remise par notre grand champion Denis DANTAN.

Deuxième prix de la meilleure soupe et 1er prix de la décoration Mme Régine GALTIER pour la soupe du berger.

2ème prix de la décoration, Mme Karine ROL

3ème prix de la décoration, soupe potiron orange du chef Ethan.

3ème meilleure soupe potiron châtaigne et cèpes par Dédée PORTA.

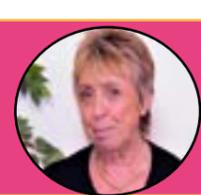
Mention spéciale à Monsieur le Maire qui a joué le jeu jusqu'au bout !!!



1er prix du jury



Prix spécial du jury



Chantal MOUNERON
Conseillère municipale, déléguée
aux Festivités et location de salles
Membre de la Commission Patrimoine

FESTIVITÉS ANIMATIONS



SOIREE DEGUIZ'NIGHT LE 11 FÉVRIER 2023

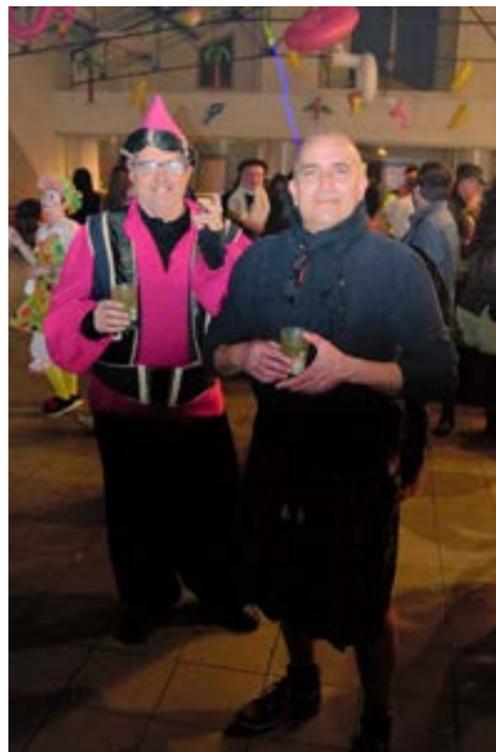
La 1ère soirée Déguiz'Night, organisée par le Comité des Fêtes, a rencontré un immense succès aussi bien du côté des petits que des grands !!!

Tous les participants ont fait preuve de beaucoup de créativité et d'imagination afin de nous régaler de leurs plus belles parures et accessoires !

Le concours du meilleur déguisement catégorie adulte et enfant a rencontré un fort engouement pour notre plus grand plaisir !



Vainqueur du concours du meilleur déguisement catégorie enfant :
Kaly GRAC



Vainqueur du concours du meilleur déguisement catégorie adulte :
Marie-Hélène Vassan !



CARNAVAL LE 31 MARS, 1er ET 2 AVRIL 2023

Villeveyrac a célébré avec brio son célèbre et tant attendu carnaval de printemps.

Dès le vendredi fin de journée le carnaval des enfants a enchanté l'imaginaire de tous ceux qui étaient présents. Distribution de confettis et bonbons, personnages féériques, musiques ambiantes, tout était réuni pour le plaisir des plus jeunes !

Cette parenthèse enchantée a été suivie d'un repas partagé par de nombreux convives qui ont poursuivi

la soirée en musique avec un bal animé par DJ Teddy.

Puis place aux deux cavalcades empruntant des circuits différents le samedi et le dimanche! les carnavaliers et les spectateurs ont pu admirer les déambulations aux multiples couleurs et découverts des thématiques toujours plus originales !

Le 1er avril, le départ s'est effectué au parking du Stade Jean-Vié sous les yeux admiratifs des résidents de l'EHPAD Les Romarins suivant en

suite un parcours traditionnel dans le centre du village.

Le dimanche, le départ était donné du parking des écoles pour une cavalcade empruntant des chemins de traverse.

Organisé par le Comité des Fêtes Villeveyracois, cette nouvelle édition du carnaval a pris une nouvelle dimension proposant un programme très attractif et varié, dans lequel enfants, aînés, petits et grands avaient un rôle à tenir.



FESTIVITÉS ANIMATIONS



Chantal MOUNERON
Conseillère municipale, déléguée
aux Festivités et location de salles
Membre de la Commission Patrimoine

Le samedi, les carnavaliers ou amateurs de jeux de cartes participaient à un 1er concours de belote en matinée en toute convivialité.

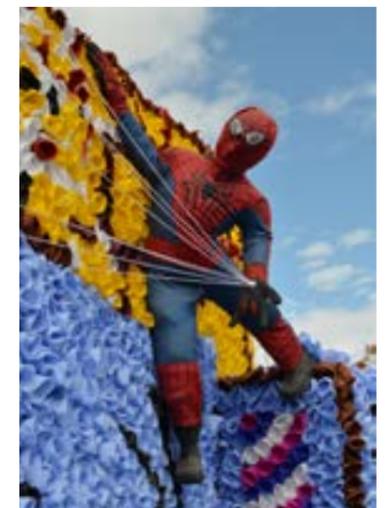
festives, de déployer leur énergie et de l'insuffler au plus grand nombre ! Trois jours de liesse, de partage entre Villeveyracois et Villeveyraçoises.

La fanfare de Villeveyrac était bien sûr de la partie tout comme le "Veydrac" toujours aussi dynamique !

Merci à tous pour votre implication, votre joie de vivre et vivement l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

Dans le village, les carnavaliers étaient dans les starting-block, sachant qu'ils pourraient s'en donner à cœur joie, heureux de se faire plaisir et de partager quelques heures

La magie a opéré, les moments festifs et fédérateurs se sont enchaînés pour le plus grand plaisir de chacun !



LA CHASSE AUX OEUFS LE 10 AVRIL 2023



En ce jour de lundi de Pâques, ce 10 avril 2023, les membres de l'OMAC organisaient une chasse aux œufs, avec inscriptions (2€) au terrain de la Vierge en direction de Mèze. Une belle promenade en perspective ! Munis d'un panier adapté les enfants surmotivés dans la recherche des œufs furent bien aiguillés d'autant que le trajet était fléché et à l'abri de la circulation.

Sous un ciel limpide et bleu avec même de la chaleur parents et enfants sont arrivés par petits groupes un peu avant 10 h et cela s'est poursuivi jusqu'à plus de midi.

Un énorme succès dans un espace ombragé, accueillant et arboré, tout à fait adapté aux 2 circuits réalisés pour les chasseurs en herbe qui étaient accompagnés par un ou deux adultes. Entre arbres et arbustes, plantes et buissons fleurissants, l'on rencontrait bon nombre de poussins et de poules géantes de l'OMAC qui étaient disposés à aider les chasseurs dans leurs che-

minements, car pour les plus grands d'entre-eux il fallait aussi réfléchir.

Du côté des plus jeunes pas de soucis, il fallait uniquement trouver les œufs sans se poser de questions et sans limite de nombre, mais c'était déjà un challenge car les parents jouaient le jeu et les laissaient agir.

Du côté des plus grands, c'était plus complexe. Déjà le circuit était bien plus long et se présentait sous forme d'un jeu de piste... cheminant dans le bois. Pour trouver les œufs, il fallait être ingénieux et muni de fiches, chaque chasseur devait résoudre une énigme qui le menait à la suivante. Il fallait déchiffrer les énigmes, jouer et décoder les textes cachés. Chaque réponse était en principe un nombre présent sur la fiche de localisation qui vous indiquait où se trouvait votre prochain indice.

Mais attention, au bout de 10 stations symbolisées par des chaussettes, un atelier adapté, entre labyrinthes, mots-croisés, colo-

riage, permettait de repartir pour 4 énigmes supplémentaires. ... C'était du sérieux mais tellement motivant que chacun a joué le jeu pour finir l'aventure et gagner en principe un lapin (ou un élément) en chocolat.

Un grand succès avec bon nombre de participants concentrés qui aidés par les parents réfléchissaient à voix haute.



Chantal MOUNERON
Conseillère municipale, déléguée
aux Festivités et location de salles

FESTIVITÉS ANIMATIONS



TRANSHUMANCE LE 15 AVRIL 2023

Il est des moments de vie extraordinaires bâtis sur l'existant de tous, avec un brin de soleil, de volonté et de respect. La transhumance 2023 a permis aux 500 moutons et à plus de 500 accompagnants de reprendre contact avec la nature environnante. L'initiative débutée il y a sept ans à Mèze perdure depuis lors pour devenir une véritable tradition prisée qui marque le début du printemps et de ces beaux jours.

Ce samedi, Éole, bien secondé par Miss Tramontane et une queue de Mistral, a nourri les discussions et vêtu les fantassins locaux.

Seul, Michel IBANEZ, en chemise à manches courtes, a bravé la fraîcheur du moment : on est berger ou on ne l'est pas ! Tout s'est bien passé entre Villeveyrac et Mèze sur les 13 km d'un chemin pas toujours bien aisé...

Certes, notre berger, à l'arrivée, s'est totalement livré quant au devenir de sa laine délaissée pour les vêtements made in china. Qu'importe, son avenir est du côté de ses chères brebis... la vie au grand air vaut tout l'or du monde !

Rendez-vous pris pour la transhumance 2024 !



Arrivés à Loupian, tous les marcheurs émérités ont pu déguster les vins de nos terroirs ou autres boissons rafraîchissantes offerts par les municipalités de Mèze, Loupian, Poussan et Villeveyrac.





ENSEMBLE,
protégeons notre environnement



NOUS avons besoin de VOUS!

ENSEMBLE,
aidons :

- manifestations,
- catastrophes,
- intempéries,...



RETROUVEZ-NOUS
SUR LE SITE DE LA COMMUNE :

<http://villeveyrac.fr> > accueil

RUBRIQUE "SÉCURITÉ"



FRANÇOIS GEMENNE

MICHEL ANDRÉ

VENREDI
12
MAI



20h30

SALLE DES RENCONTRES
VILLEVEYRAC

Tarif de 9 à 14 €

Le Pas de l'autre

THÉÂTRE

*Pluie, vapeur,
vitesse*



→ tmsete.com | 04 67 74 02 02

Théâtre Molière → Sète
scène nationale
archipel de Thau



En partenariat avec la Ville de Villeveyrac





SAMEDI 20 MAI

THAUTEM'FEST

Fête du Patrimoine Culturel Immatériel des
ANIMAUX TOTEMIQUES OCCITANS

À VILLEVEYRAC

DÈS 10H PLACE MARCHE AUX RAISINS

& SALLE DES FÊTES

EXPOSITIONS & GRAND QUIZ Découverte
30 ANIMAUX TOTEMIQUES OCCITANS
ET LEURS LEGENDES

CULTURA VIVA, les figures des traditions

BESTIARI LEGENDARI, les animaux légendaires
interprétés par des dessinateurs en herbe

ESPACES SCENIQUES

CONTE LO VEYDRAC à deux voix
Français & occitan

PRESENTATION BURLESQUE
L'ANIMAL TOTMIQUE et ses traditions

MUSIQUE TRADITIONNELLE

ESPACE LIBRAIRIE et patrimoine

Edition Papillon Rouge

TOMBOLA

Restauration sur place foodtrucks & food sans truck,
Ou traiteur sur réservation*

DÈS 14H30 DEPART PLACE MARCHE AUX RAISINS

Cérémonie d'inauguration

GRANDE DEAMBULATION
ANIMAUX TOTEMIQUES,
FANFARES, PENAS, BANDAS



ACCESSIBILITE

***RESERVEZ VOTRE MENU TRAITEUR**
THAUTEMFEST A 10 €

SECHE A LA ROUILLE
& Tarte aux Pommes

RESERVATION et
PAIEMENT avant le 5 mai

En Ligne QR Code



En cliquant ici [Menu](#)
[Thautemfest](#)

OU **Permanences** les
Vendredi 21 avril, de 18h à 19h
Jeudi 27 avril, de 18h à 19h
Jeudi 04 mai, de 18h à 19h30
Au **local du Mas Troquet**
(Mairie, entrée côté parking)

CONTACT louveydrac@hotmail.com



11 MAI Conférence **Figures du Légendaire Occitan**

19H
Salle JDA Exposition **Fargaire des Tradicions**

SAMEDI 20 MAI 10H-18H **Marché**
Aux Raisins

Expo CULTURA VIVA - BESTIARI LEGENDARI

30 ANIMAUX TOTEMIQUES

GRANDE DEAMBULATION FESTIVE

BANDAS PENAS FANFARES

RESTAURATION

Info sur
villeveyrac.fr

OU



COMITÉ DES FÊTES DE
VILLEVEYRAC

Carnaval

REPAS DU CARNAVAL 2023

SAMEDI 27 MAI 18H30
SALLE MARCEL PEYSSON

DIFFUSION DES FILMS D'ANCIENS CARNAVAL
AMBIANCE MUSICAL PAR

DJ LOIC

APÉRITIF

BUFFET FROID - 12€

ASSORTIMENT DE CHARCUTERIE

2 SALADES MAISON

ROTI DE BOEUF & PORC, MAYONNAISE MAISON

PLATEAU DE FROMAGES

TARTELETTE AUX POMMES

INSCRIPTIONS

VENDREDI 12 MAI, VENDREDI 19 MAI ET LUNDI 22 MAI
DE 18H30 A 20H AU LOCAL DU COMITÉ DES FETES



Les Motos de l'Espoir 34

Rassemblement
3 et 4 juin 2023

Villeveyrac
Place du Marché aux raisins

Au profit d'Emma



Entrée **gratuite** • Restauration • Snack
Stands • Buvette • Animations pour tous
Infos et réservations : **07 67 55 58 23**

BAPTÊMES

Motos, trikes,
et voitures
américaines

BALADES MOTOS

Samedi à 14h
Dimanche à 9h30

EXPOSITION

Motos du Dakar
et du Bol d'Or

Concerts gratuits

TOON'S TRIBUTE
AC/DC
Partenariat de l'association

et plein
d'autres !



Jusqu'au 07/06/23
13€ (frais CB-1€)
ou 15€ sur place
(ou après le 07/06/23)



VENDREDI 09 Juin 2023

2 parcours Trails : 6 kms et 13 kms

Départ à 20h30

1 parcours Rando : 6 kms

Départ à 18h30



Infos : 06.70.26.59.16 / trail-du-veydrac@orange.fr
Inscriptions en ligne (ATS) ou par courrier jusqu'au 07 Juin 2023
Inscriptions également possibles sur place (le jour même) jusqu'à 19h30



SOIREE 

tapas



16 JUIN 2023
DÈS 19H
Animée par le
groupe OCTANE

ESPACE FERDINAND BUISSON À VILLEVEYRAC
Informations au 06.15.17.27.02




Villeveyrac met à l'honneur ses sportifs Trophées Sportifs 2023

Vendredi 23 Juin
19 h
salle des sports
Bernard Tchoulouyan



Information M. Jacques De La Torre 06.76.48.68.91

THAU CRAFTBEER FESTIVAL #3 VILLEVEYRAC



Nouveau
Sur deux soirées



LE 30 JUIN & le 1er JUILLET
de 18h30 à minuit
Place du marché aux raisins
3ème fête de la bière

Nombreuses animations : le vendredi concert de Fool And The Band ; le samedi lancement de la soirée avec la Peña de Villeveyrac puis soirée animée par DJ Joff Randall ; petite restauration et tapas les deux soirs ; Rouille de la mer à la bière le samedi.



Réservation à tarifs préférentiels sur :
www.omac-villeveyrac.com ou en flashant le QR CODE



8 brasseries artisanales présentes





LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

4 GRAINES DE DANSEUSES DE L'ASSOCIATION MOOV'IS MEDAILLÉES !

Le week end des 4 et 5 mars, Lou Manez, Manon Serre, Louise Maignan et Carla Mauvaka accompagnées de leur professeur de danse Anaïs Larrey ont participé au concours régional de Carcassonne.



Elles ont eu le privilège de présenter leurs chorégraphies imposées en solo sur la scène du Théâtre Jean Alary. Leur travail a été récompensé par l'obtention de trois troisièmes prix régionaux et d'un deuxième prix régional.

C'est avec des étoiles plein les yeux que les filles sont rentrées de ce week end de danse, de quoi susciter l'envie



Toute l'équipe et les adhérents de l'association sont très fiers d'elles et les félicitent pour leur travail.

Prochaine étape, le gala de danse de fin d'année le Samedi 17 juin à 21h à la salle Marcel Peysson!

TAEKWONDO, UNE ACTUALITÉ TOUJOURS PLUS DENSE !

Le weekend du 3 et 4 décembre 2022 le club a participé au Festival des Arts coréens à Juvignac. Une équipe 100% féminine avec : Carla MALAVAL, Inaya TRIQUET-AUBER, Giuliana MALAVAL, Lya BAGUET, Ema CANTO Hinaya PLAIN et Luna MILLAN.

Noël du club : Nos petits dragons ont pu rencontrer le Père Noël qui leur a offert plein de chocolat avant leur vacances scolaires !



Le Championnat de Ligue Occitanie a eu lieu les 7 et 8 janvier 2023 au FDI Stadium à Montpellier. Un super bilan avec des résultats au-delà de nos attentes, 21 médailles remportées pour Villeveyrac !

- **7 médailles d'OR** : Naomie SOLES, Alya BARNAOUI-CORNEC, Mahiédine ZIANE, Thaïs GURREA, Kentin FOUCAULT, Sophie TRIQUET et Kévin GUERIN

- **7 médailles d'ARGENT** : Jules BARRES, Giuliana MALAVAL, Ema CANTO, Cloé DEVICTOR, Luna MILLAN, Robin RENIER et Loïc VALLAT

- **7 médailles de BRONZE** : Angelo PIERA, Lya BAGUET, Hinaya PLAIN, Aurèle ARAMAND, Victoria JIGALOV, Lenny BOUQUIE et Julia CHIFFRE

Le 29 janvier 2023, le club a participé au Montpellier Kids Tournament au gymnase Françoise SPINOSI. Nos 27 combattants ont tous remporté une médaille :

- **7 médailles d'OR** : Inaya TRIQUET-AUBER, Aïnoa DE DIOS-RAUSSIN, Lilou COZILIS, Alya BARNAOUI-CORNEC, Jade CALMETTES, Thaïs GURREA et Victoria JIGALOV

- **9 médailles d'ARGENT** : Ayden ZIANE, Giuliana MALAVAL, Angelo PIERA, Naomie SOLES, Anaïs LOPEZ, Lou GARNIER-VELU, Cloé DEVICTOR, Mahiédine ZIANE et Lohan COZILI

- **9 médailles de BRONZE** : Carla MALAVAL, Léna YZERN, Jules BARRES, Louise MAURICE, Naëlle BARNAOUI-CORNEC, Lya BAGUET, Thaïs TRIQUET-AUBER, Eléa DEVICTOR et Luna MILLAN.



Nous avons donc 16 athlètes qualifiés pour les prochains Championnats et Coupe de France qui auront lieu à Clermont-Ferrand pour les Masters et à Lyon pour les minimes, cadets, juniors.

Nous remercions toute l'équipe de notre partenaire « 3MTKD Sport Culture Social » et son Président Mr Karim BELLAHCENE pour l'invitation.



Olivier et Robin RENIER ont participé à l'entraînement CRAHN (Centre Régional d'Accès au Haut Niveau) technique qui s'est déroulé le 5 février 2023 à Fonbeauzard (31) sous la direction de Maître HUO YUNG KAI Vipaul Responsable sportif de ligue et entraîneur régional technique. Une bonne préparation pour les prochains passages de grades.

Dans le cadre de la préparation à la Coupe de France qui se déroulera à Lyon le 6 mai 2023, nos benjamins-minimes ont été invités par le club 3MTKD à Montpellier à un stage combat intensif sous la direction des entraîneurs du « 3MTKD Haut Niveau ».





Jacques DE LA TORRE
Adjoint aux Associations

ASSOCIATIONS - SPORT

LA RÉCRÉ : LOTO, LA GRANDE BRADERIE DE PRINTEMPS ET LA TOMBOLA À VENIR...

Les jours qui ont précédé la tenue du loto furent placés sous le signe du stress car c'était la première fois pour beaucoup de membres (même ceux du bureau). Malgré tout, nous étions prêts à l'ouverture des portes à 14h00 dimanche. Tout comme pour la braderie d'automne, le loto s'est déroulé dans une bonne ambiance. Cela grâce aux personnes qui sont venues nous aider à installer le matin et qui ont pris le temps nous expliquer le fonctionnement de la salle, grâce à la mobilisation de ses

membres ainsi que celle des parents et bien sûr grâce aux joueurs sympathiques et courtois. Beaucoup de desserts sucrés ont été apportés par les membres de l'association mais également par des parents qui ont répondu à l'appel. Des parents d'élèves, propriétaires du camion "Les bonnes pizzas", nous ont fait don également de plusieurs de leurs pizzas. Si l'argent récolté par la vente de cartons rejoint un fond commun pour être redistribué à la fin de l'année

entre toutes les associations réunies, celui de la buvette nous revient directement. Et le loto nous a permis de réaliser un joli petit bénéfice au profit des écoles.

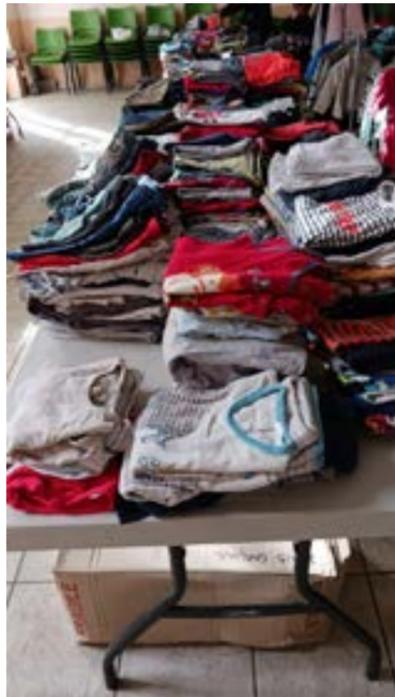


La braderie de printemps s'est déroulée avec grand succès les 15 et 16 Avril 2023 !

Merci à ceux qui nous ont permis de mettre en place cet événement.

Et lors de la kermesse de fin d'année sera organisée une tombola !!!

Et tout ceci, c'est pour le plus grand bonheur des grands et des petits !



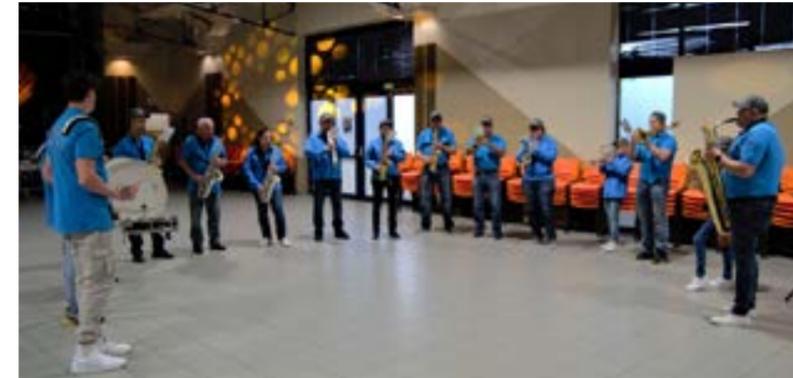
UNE SOIRÉE SPÉCIALE DANS LE COEUR DU «RUGBY»

«Au nom de l'amicale des joueurs de l'ASP je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à la tombola. Merci aux personnes qui nous ont offert des lots ou qui nous ont donné de l'argent pour acheter des lots, à monsieur le Maire, au comité des fêtes, à la Pena de Villeveyrac, les amis du Veydrac, les joueurs du MHR, RICOUNE, les Dj... Sans tout ce monde nous aurions pas pu réaliser cette superbe tombola et cette superbe soirée qui a été d'une grande réussite !

Vraiment un grand merci à tout le monde !

Lorenzo on t'aime fort»

Cédric FALCIONI





Jacques DE LA TORRE
Adjoint aux Associations

ASSOCIATIONS - SPORT



UN DEPART EN ROUE LIBRE POUR LE VEV (VÉLO EVASION VILLEVEYRAC)

L'année a bien démarré pour le VEV (Vélo Evasion Villeveyrac), 23 membres dont quatre féminines, grâce à des températures relativement douces pour la saison, toujours des sorties très agréables et un groupe sympathique. Cette année, le club organise deux sorties de trois jours pour arpenter quelques cols. Au programme : l'Espagne et en-

suite les Pyrénées ! Des sorties à la journée sont aussi envisagées en Lozère sur l'initiative de l'un de nos membres. Au sein du VEV quelques vélos bois magnifiques, son créateur "GASTA-BOY" comme membre. En tant que Villeveyracois, nous sommes fiers de promouvoir son artisanat d'art partout où nous roulons ... Petite nouveauté, le lieu de ren-

dez-vous se situe sur le parvis de la mairie. Si vous êtes intéressés, rejoignez-nous ! Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la présidente au 06.26.10.12.76 ou par mail : ramadier.sabine.ifas@gmail.com



LAMUSE EN FANFARE !

Ghislaine INTRANT, présidente témoigne : « Après une année de reprise fragile en 2021/2022, l'Atelier de musiques de Villeveyrac, Lamuse, a repris un rythme normal. Une soixantaine d'enfants et quelques adultes suivent chaque semaine les différents ateliers offerts : piano, guitare, trompette, batterie et steel band, dans les nouveaux locaux mis à disposition par la mairie de Villeveyrac.

A notre grand regret, nous n'avons pas pu ouvrir l'atelier d'éveil musical faute de suffisamment d'inscriptions et les ateliers d'instruments à vent ont peu de succès auprès des enfants. Notre seul élève trompettiste, Paul, a déjà intégré la Pena et l'Harmonie et nous en sommes très heureux ! Espérons que d'autres élèves suivront le même chemin dans les années à venir.

Deux petits concerts : Le premier a eu lieu le vendredi 7 avril à l'espace Ferdinand Buisson à 18h30. Le prochain sera le mardi 13 juin à la salle Marcel Peysson à 18h30 !



UN DEUXIEME TRIMESTRE TRES SATISFAISANT POUR LE JUDO

Le trimestre se termine avec des résultats très encourageants pour la suite du Judo de Villeveyrac !

Benjamins, Minimes, Cadets compétiteurs ont participé aux compétitions officielles :



Coupe Départementale Minimes (Jade JENTE 2ème et Aina BRU-MASELLI 3ème)
Demi-finale régionale Minimes (Aina BRU-MASELLI 2ème, Jade JENTÉ et Nathan SAURA 6èmes)
Coupe Occitanie Minimes (Nathan SAURA 7ème)
Championnat de zone Cadet (Maxime VUILAUME 5ème)

Ainsi que de beaux tournois comme le tournoi international label A Cadet, tournoi de l'Aude, Grand Prix de ceintures de couleurs Cadets/Séniors label Occitanie, Tournoi National label A Minimes. Tout cela pour vous dire que leur motivation lors des compétitions ou tournois et leur envie d'accéder à la



1er District Benjamins (Jenna MALDINEY 1ère)

2eme District Benjamins (Jenna MALDINEY 2ième qualifiée pour les Championnats de l'Hérault)



victoire se sont faits ressentir, leur implication reste entière du haut de leur deux années de licences pour certains ! Nous sommes fiers de compter parmi nous des enfants aussi motivés... sans oublier leur esprit d'équipe et leur solidarité lors des entraînements et compétitions.

Nous avons eu également un riche échange de pratiques et de partages pour les plus petits mais aussi pour les non compétiteurs que nous n'oublions pas ! Pour cela des rencontres interclubs ont été effectuées ainsi que des compétitions en interne avec des clubs volontaires pour se déplacer. Ces échanges ont créé de



Critérium Benjamins (Jenna MALDINEY 2ième qualifiée pour les demi-finales régionales Benjamins)

Trois compétitions officielles, trois finales, c'est super pour une 1ere année en compétition officielle !!! Une vraie guerrière Jenna !



la convivialité et un esprit d'équipe, les plus petits ont été fiers de pouvoir combattre avec des plus grands et tous les enfants étaient heureux de recevoir une médaille sous les yeux attendris de leurs parents, la bienveillance était au rendez-vous.

Bravo les enfants nous ne pouvons être que fiers de vous... continuez !!





Stéphanie PEYSSON
Adjointe au Maire
Enseignement et jeunesse

ENFANCE - JEUNESSE

SEM AINE 1,2,3 JOUONS ! LES ECRANS, ÇA S'APPREND !

Nous sommes de plus en plus nombreux à faire le constat de l'omniprésence des écrans sous toutes ses formes (téléphone, télé, tablette, ordinateur) partout, à toute heure et pour toutes activités (jeux vidéo, applications sur téléphone, dessins animés, vidéos et musique, réseaux sociaux pour communication virtuelle...).

Ces nouvelles pratiques ont envahi nos quotidiens et peuvent exposer nos enfants à des dangers, des représentations faussées de la réalité. Lors d'un temps passé à échanger autour de ce thème au Mas Troquet, quelques parents d'élèves et le Mas Troquet se rencontrent.

Cette séance leur a donné l'impulsion de départ. Il en est alors émergé un souhait de « passer à l'action » avec les écoles de la commune.

Une énergie commune a porté le groupe, les idées ont fusé et les contacts ont été pris avec les partenaires acteurs du projet porté par le Mas Troquet : Les 3 écoles de Villeveyrac, la Mairie, l'ALAE, l'Espace Jeunes, la Récré, les assistantes maternelles, les parents et grands-parents...

Résultat : ce projet qui s'est déroulé la semaine du 20 au 25 mars 2023 a rencontré un franc succès. S'adressant à tous les enfants de 0 à 18 ans

et leurs parents. Avec la participation de partenaires du territoire : ludothèque de Frontignan, médiathèque de Mèze, Hérault Sport, CODES34 (comité départemental d'éducation pour la santé), COSE (collectif surexposition écrans), Médecin responsable du service de pédopsychiatrie des Hôpitaux du Bassin de Thau, La PMI du bassin de Thau.



La semaine se déroula au sein de toutes les écoles avec un programme à destination des élèves. Les enseignants de l'élémentaire ont été accompagnés par le CODES 34 pour cette programmation : temps de jeux de société avec le prêt de jeux de la ludothèque de Frontignan, animation avec Hérault sport, atelier cuisine petits gâteaux et autres activités pédagogiques permettant l'ouverture sur des alternatives aux écrans et une prise de conscience de notre consommation d'écrans. Les travaux réalisés par les élèves en classe ont été exposés ou dégustés le samedi 25 mars.

La PMI est intervenue dans les classes de maternelle avec des temps d'échanges dans les classes des écoles publiques et privée le jeudi 23 mars.

Les parents et assistantes maternelles étaient invités le jeudi 23 mars de 17h à 19h, salle Jeanne d'Arc, pour un temps d'échange avec la PMI: nos enfants de 0 à 6 ans et les écrans !

L'Espace Jeunes a eu aussi son temps de sensibilisation en direction des adolescents, mais a été également acteur pour les ateliers du samedi. La semaine s'est clôturée par une journée au groupe scolaire La Capi-

telle le samedi 25 mars : Occasion pour petits et grands d'échanger sur cette semaine de sensibilisation aux dangers des écrans, de s'interroger sur comment bien les utiliser et redécouvrir le plaisir de faire sans.

Encore un grand merci aux écoles et à l'Espace Jeunes pour la mise en place de ce projet permettant à tous les enfants et adolescents ce temps de sensibilisation, à la municipalité pour son soutien et à toutes les personnes proposant des ateliers alternatifs aux écrans.



4 temps sans écrans = 4 pas pour mieux avancer





Stéphanie PEYSSON
Adjointe au Maire
Enseignement et jeunesse

ENFANCE - JEUNESSE

FOCUS SUR...UN SERVICE DE CANTINE !

Nouvelle rubrique : découverte du fonctionnement d'un service de cantine.

Dans ce numéro, nous vous parlons des CM1/CM2 de l'école publique.

RECUPERATION DES ENFANTS ET TEMPS LIBRE

- A 11h25 les 4 animateurs récupèrent les enfants dans les salles de classe à partir de listes d'appel informatisées.

- Jusque 11h40, temps libre dans la cour de l'école élémentaire ; les enfants ont aussi accès au terrain sportif.

- A 11h40, rassemblement des enfants sous l'abri de l'école. Les animateurs donnent des consignes et énoncent les activités du jour. Ces activités sont décidées par les animateurs lors d'une réunion hebdomadaire. Au moins 3 activités par midi sont proposées.

- Une fois que les enfants se sont répartis dans les activités, un animateur note le créneau de cantine par groupe d'activités. C'est l'heure à laquelle l'animateur devra se présenter au SELF avec son groupe :

- créneau 1 à 12h25
- créneau 2 à 12h35
- créneau 3 à 12h45
- créneau 4 à 12h55

TEMPS D'ACTIVITES

- Les animateurs partent avec leurs groupes dans les lieux dédiés : salle élémentaire, gymnase, hall des sports (salle de danse ou salle judo), stade, city-stade, skate parc...

- Les activités proposées sont diversifiées sur une semaine et les animateurs étudient les propositions des enfants, il y en a pour tous les goûts :
- activités sportives : balle américaine, dodgeball, initiation gymnastique, baseball, basket, loup coloré, scoot-ball etc...

- activités manuelles : bracelets brésiliens, scrapbooking, mixed média, peinture, carterie créative etc..

- jeux d'intérieur : loup-garou, blind test

- jeux d'extérieur : l'homme en noir, le jeu du béré, l'épervier...

- activités artistiques : exercices théâtraux et d'improvisation, battle de danse, karaoké...

TEMPS DU REPAS

- Sophie, la secrétaire, fait l'appel dans le hall qui mène au SELF.

- Les animateurs s'installent à table avec un groupe d'enfants. Ils s'assurent que les enfants goûtent à tout. Si l'enfant a aimé son plat, il peut se resservir.

APRES LE REPAS

- Après le repas, les enfants retournent dans la cour de l'école ou terminent une activité

- A 13h20, fin du temps libre. Les enfants sont invités à se regrouper devant la porte de l'école. Un animateur les compte et les fait entrer dans l'école. Les autres animateurs s'assurent que l'entrée dans l'école se fait dans le calme en attendant l'arrivée des enseignants qui prennent le relais.



LES VACANCES A L'ESPACE JEUNES : ENCORE DE MERVEILLEUX SOUVENIRS !

ANIMATIONS A LA CARTE...

Comme chaque période de vacances scolaires, un programme à la carte est proposé aux adolescents qui sont adhérents à la structure « Espace jeunes Michel Maurel ».

Ce programme est réalisé grâce aux idées des jeunes et de leurs envies, afin d'être au plus proche de leurs attentes.



Pour ces vacances d'hiver, les jeunes ont eu l'occasion de découvrir différents sports peu connus, comme le dodgeball et le tchoukball, mais il se sont aussi initiés au self défense avec Pascal !

Des randonnées et des sorties ciné, bowling, shopping... ont été proposées.

Et bien sûr, les bons repas partagés ont fait partie intégrante de ces vacances, du brunch au burger king... sans oublier un dîner 100% savoyard au Chalet Chamoniard.

C'est un séjour aux sports d'hiver ...



Durant la deuxième semaine des vacances, 15 jeunes sont partis découvrir les Hautes-Alpes.

Au programme :

Descentes en luges et batailles de boules de neige.

Des cours de ski pour les débutants et du ski avec les animateurs pour les intermédiaires et les plus confirmés !

Une belle découverte au cœur de la forêt, du traineau à chien encadré par Régis et son Traineau Dingo ! Un vrai bonheur pour les amoureux de la nature.

Sans oublier le fromage fondu pour se réconforter après une bonne journée de sport. Bref, encore de merveilleux souvenirs !



DU NOUVEAU A L'ESPACE JEUNES

Un petit coup de rafraîchissement cette année dans la cuisine de l'espace jeunes.

C'est LE lieu de vie de la structure, l'endroit où l'on passe de nombreux moments ...

De la confection de gâteaux, aux repas partagés mais aussi le coin des potins et des discussions plus approfondies, bref, l'endroit où on se retrouve tout simplement.

C'est pourquoi en fin d'année 2022

nous avons décidé de conceptualiser la nouvelle cuisine et de faire choisir aux jeunes la couleur qu'ils préféreraient !



Les ados ont donc choisi ce joli bleu lagon !

Nous tenons à remercier les services techniques de la commune pour leur aide ! Mention spéciale pour Simon qui nous a pu nous monter la cuisine dans la joie et la bonne humeur !



Si toi aussi tu souhaites rejoindre l'Espace Jeunes...

n'hésite pas : 04 67 51 34 91 / espacejeunes@villeveyrac.fr





Dominique GRANDSIRE - Adjointe au Maire
Déléguée à la Sécurité en charge de la Police Municipale
Référénte Egalité des droits hommes/femmes
à l'Agglomération

SÉCURITÉ CADRE DE VIE



L'OPÉRATION MILITAIRE HEMEX-ORION : UN EXERCICE D'AMPLEUR INÉDITE DANS NOTRE RÉGION, VISIBLE À VILLEVEYRAC !

L'Opération militaire Hemex-Orion : un exercice d'ampleur inédite dans notre région, visible à Villeveyrac ! L'opération militaire « HEMEX ORION » s'est très bien déroulée sur notre commune du 20 février au 04 mars 2023. Comme nous vous l'avons signalé, les exercices n'ont pas eu lieu à Villeveyrac mais vous avez certainement croisé des militaires, des engins blindés et entendu des avions. Initialement installés à la mine de Bauxite, presque

100 militaires de La Légion étrangère...ont ensuite investi la salle des Rencontres pendant quelques jours. Ils avaient pour objectif de « jouer les ennemis » dans le massif de la Gardiole répondant ainsi à leur mission : permettre l'entrée en action de groupements tactiques, aéromobiles et d'escorte qui sont montés à l'assaut de troupes ennemies. Cette contre-offensive a mené les troupes jusque dans le Tarn.

Pendant ce temps, c'est à Sète qu'était installé le poste de commandement logistique avec pour principale mission d'assurer la coordination des flux logistiques personnels, matériels... Les militaires accueillis dans notre belle commune ont tenu à remercier tous les Villeveyracois pour leur accueil, leur générosité. Ils ont pu bénéficier de conditions privilégiées dans ce climat de « guerre » !



TOURNAGE SERIE «LES PENNACS»

La commune de Villeveyrac a accueilli pour une journée en février le dernier le tournage d'une série policière intitulée «LES PENNACS» produite par France Télévision avec à l'affiche le célèbre comédien Christian RAUTH, connu pour son rôle principal dans la série «Père et Maire».

L'équipe de tournage a été séduite pas le lac de Saint Farriol aux magnifiques reflets turquoises (vestige d'une ancienne mine de Bauxite) offrant une vue imprenable sur Villeveyrac et ses alentours. Ce site est d'ailleurs classé en zone protégée Natura 2000.

En attendant de découvrir cette série à l'automne prochain voici un petit synopsis pour vous mettre dans l'ambiance : «Le Capitaine Hannibal Pennac est à la retraite et rêve de se réconcilier avec sa fille Annabelle, elle aussi capitaine de police, qui vient d'être mutée à Montpellier, là où il a fait sa carrière. Hélas pour lui, elle préférerait mourir plutôt que de lui adresser la parole mais un cold case mystérieux va les contraindre à «enquêter ensemble...»



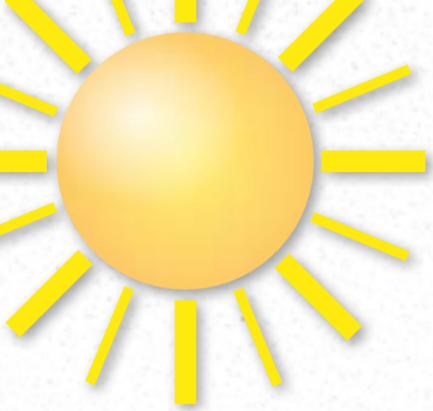
Séquence tournage au lac de Saint Farriol, mise en place des équipes techniques en présence des comédiens



Loges des comédiens (maquillage, coiffure)



Le lieu de tournage : Lac de Saint FARRIOL



VIE DU VILLAGE

STOP

au

stationnement anarchique



STOP

Monsieur le Maire ,

A partir du moment où le poste de Police Municipale est fermé :
le soirs après 17h et le week-end

Le coeur du village se transforme
en Zone de non Droit ...

- ... Des voitures **sur les trottoirs,**
- des voitures qui **bouchent les petites rues,**
- des voitures **garées sur des places Handicapés,**
- des voitures **garées devant des entrées ou des portails,**
- des voitures qui traversent le village **à grande vitesse,**
- des voitures qui **stationnent sur les places dépose rapide**
(pénalisant les commerçants),
- des voitures et des 2 roues **qui font trop de bruit**
(la nuit comme le jour),...

Monsieur le Maire il faut trouver une solution !!!

VILLEVEYRAC POLICE MUNICIPALE

AVERTISSEMENT

Date : Lieu :

Objet :

Photo : oui non

La police municipale

de VILLEVEYRAC a constaté que votre véhicule enfreint la réglementation au stationnement de la commune.

Ce présent message a pour objet la prévention. Veuillez néanmoins prendre en compte cet avertissement afin d'éviter une éventuelle contravention.

Merci pour votre compréhension, ce présent message s'inscrit dans notre politique de prévention.



Pour faire suite à vos requêtes, j'ai demandé à notre police municipale d'intervenir dans un 1er temps, en positionnant sur le pare-brise des véhicules un simple avertissement.

Dans un 2ème temps, les véhicules seront systématiquement verbalisés par la police municipale secondée par la gendarmerie de Mèze.

En espérant que cette information préventive soit efficace !



Dominique GRANDSIRE - Adjointe au Maire
Déléguée à la Sécurité en charge de la Police Municipale
Référente Egalité des droits hommes/femmes
à l'Agglomération

SÉCURITÉ CADRE DE VIE



CAMPAGNE SACS À PAIN

Parce qu'il n'existe pas de baguette magique pour lutter contre les violences conjugales, Villeveyrac mobilise la baguette... de pain. Afin de toucher un public aussi large que possible, la commune souhaite faire de la prévention en utilisant cet aliment du quotidien ou plutôt son emballage.



DROITS DES PARENTS EN GARDE ALTERNÉE

Les parents séparés ou divorcés peuvent choisir le partage des allocations familiales si il y a un ou plusieurs enfants en garde alternée. Pour cela il suffit d'en faire la demande auprès de votre Caf.

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/les-enfants-en-garde-alternee>

D'un commun accord, vous pouvez :

- soit demander le partage des allocations familiales,
- soit choisir le parent qui recevra la totalité des allocations familiales.

Sans accord entre les deux parents, une part des allocations familiales est versée à chaque parent. Les autres prestations sont maintenues au parent qui les reçoit déjà. Quel que soit votre choix, il est fait pour un an minimum.

Quels montants pouvez-vous percevoir ? <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/les-allocations-familiales-af>

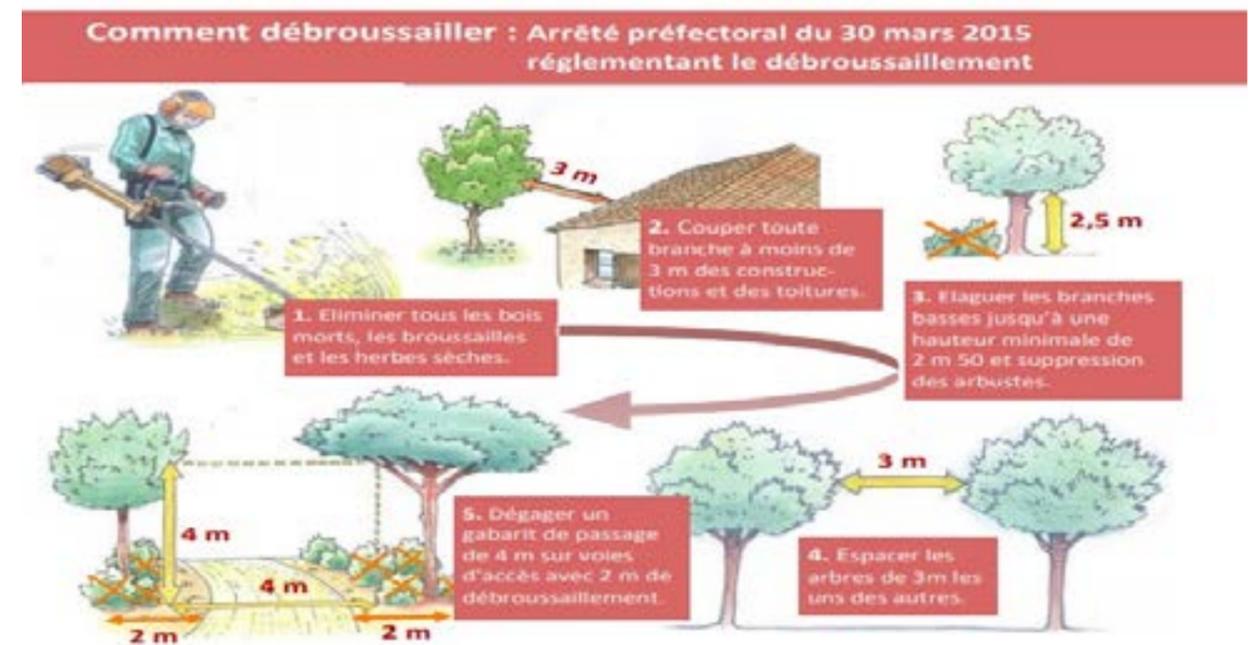


Bulletin d'information municipal n°38 - VILLEVEYRAC

OBLIGATION DE BROUSSAILLEMENT (OLD)

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature envi-

ronnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est un **devoir** et une **obligation légale pour les propriétaires sur notre territoire, classé à risque !**





Sandra GRANIER
Adjointe au Maire
Affaires sociales et solidarité

VIE SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h45 et le mercredi de 9h à 12h au 1 place la République.

◆ GROUPE VIVRE ENSEMBLE AVEC NOS DIFFÉRENCES

Le Groupe vivre ensemble avec nos différences est un groupe de réflexion créé sur la commune par le CCAS. Il a plusieurs objectifs :

- Changer le regard sur les situations de handicap
- Améliorer le Vivre ensemble au sein du village
- Sensibiliser à travers des interventions de professionnels ou d'associations

Nous pouvons tous être concerné à un moment de notre vie et rencontrer des difficultés temporaires ou permanentes.

Ce groupe s'adresse aussi bien :

- Aux enfants
- Aux jeunes gens
- Aux adultes
- Aux seniors



Nous avons besoin de vos expériences personnelles afin qu'ensemble nous puissions trouver des solutions ou adaptations qui dans le futur permettraient d'améliorer votre vie quotidienne sur le village.

Vous pouvez partager vos idées, remarques, réflexions lors de nos ateliers de concertation, via le mail du CCAS mais aussi lors des permanences 1 fois par mois le mercredi matin au CCAS.

Permanences du groupe Vivre Ensemble avec Nos Différences :

Mercredi de 9h à 12h le :

07/06/2023

Partagez-nous vos expériences : ccas@villeveyrac.fr

◆ INAUGURATION SALLE TERRAL VALETTE LE 28 JANVIER 2023

M. le Maire et ses élus ont inauguré en présence de nombreux de nos aînés le local Terral Valette qui leur est réservé ! Cet espace de vie leur permet de se retrouver pour partager des moments conviviaux autour de jeux de société...

Tous les vendredis midis «hors vacances scolaires» sont également organisés les «Repas des Aînés», des retrouvailles chaleureuses autour d'un verre de l'amitié.

Inscriptions à effectuer au 09.72.61.24.47.



POUR NOS CHERS AÎNÉS...





Denis JACQUEL
 Adjoint au Maire
 Délégué à la Culture et au Patrimoine

PATRIMOINE

LES OREILLETES

Madame Jeanne DURAND épouse PONS née à Villeveyrac en 1920 est décédée le 19 mai 2022. Cette fille de Villeveyrac a durant 35 ans exercé le métier d'Institutrice de l'École publique.

La carrière l'a amené à exercer de 1948 à 1954 à Villeveyrac où elle dirigea l'école maternelle. Elle nous a laissé un magnifique ouvrage de souvenirs décrivant notamment son enfance Villeveyracoise avant la deuxième guerre mondiale.

Avec l'aimable autorisation de ses enfants Liliane et Jean-François nous publierons régulièrement des extraits de ce magnifique livre «Quand refleurissent les souvenirs».

La bibliothèque municipale en sera prochainement dépositaire et nous vous engageons fortement à l'emprunter.

Un seul arôme hante encore les rues du village au moment du Carnaval, celui des oreillettes. La coutume qui remonte au temps des veillées tient bon. En ce temps lointain, pas de poste de télé ni de radio, les membres d'une même famille, les voisins aussi, se réunissaient devant un grand feu de bois toujours alimenté par de belles souches dans la grande cheminée basse des cuisines. Lorsqu'arrivait le temps du Carnaval, une soirée toute entière était consacrée à la confection des oreillettes. En début d'après-midi mamé faisait la pâte avec juste ce qu'il fallait d'œufs, de farine, de sucre, de citron ou fleur d'oranger. Elle malaxait pendant longtemps avec une grande constance pour obtenir la plus légère, la plus fine des pâtes à oreillettes ; personne mieux qu'elle n'avait le tour de main nécessaire. Le pâton souple enfariné avec soin, tapoté, douillettement enveloppé dans un grand linge blanc, emmailloté comme un nouveau-né s'en allait attendre dans sa corbeille au coin de l'âtre, après souper.

Pas de courant d'air surtout, la pâte ne doit pas prendre mal, aimait à dire grand-mère, laissez-la reposer quelques heures encore et vous se-

rez surpris du résultat. Et c'est ainsi qu'elle la découvrait en début de veillée, la présentant au cercle de famille avec des gestes lents, mesurés ; c'est vrai qu'il était imposant ce pâton. A cause de cela, à partir de ce moment, chacun mesurait son degré de responsabilité dans la confection des oreillettes. Avec un certain cérémonial, après avoir repoussé légèrement la grande table nous prenions place devant la cheminée. Grand-mère distribuait tabliers blancs ou blanches serviettes que nous étalions précautionneusement sur les genoux ; seul grand-père se tenait à l'écart, il ne prenait pas part à l'opération, il était là seulement en spectateur. Le pâton quittait définitivement sa corbeille pour un coin de table, enfariné à souhait. Papa, debout, le couteau en main se préparait à la découpe.

Voici sa charge : tailler dans la pâte des cubes réguliers, de grosseur égale. Grand-mère, vigilante à l'extrême, vérifiait sans en avoir l'air. Son rôle à elle, pour l'instant, était celui de la Vestale : alimenter, entretenir le feu de sarments et obtenir au plus vite des braises incandescentes. Sur un trépied robuste, la grande poêle à demi remplie d'huile

douce est placée au centre du brasier. Des flammes longues, multicolores, échevelées lèchent les flancs noirs de suie du fabuleux ustensile sorti tout exprès pour la circonstance. Penchées sur nos genoux servant de table de travail, appliquées, méticuleuses, maman et moi étirons les premiers dés de pâte. Nos doigts semblent voler, nous façonnons une dernière fois un bord un peu trop épais en évitant des déchirures, pour obtenir une mousseline, un voile, un tulle. La formule retenue par papa étant « oreillettes minces comme du papier à cigarettes ». L'huile bientôt grésille dans la poêle, le point de cuisson est atteint.



Alors grand-mère se détourne de l'âtre illuminé et vient cueillir sur mes genoux la première des oreillettes ; elle pince les deux coins entre pouces et index, la soulève avec d'innombrables précautions, la mesure du regard et la jette dans l'huile bouillante. Quelques minutes dans ce bain et la belle oreillette se dore sur une face ; à l'aide d'un morceau de sarment de vigne appointé, grand-mère vous la retourne en un tour de main. A peine dorée, juste ce qu'il faut, et la voilà déposée sur la grande assiette de porcelaine blanche pour y être poudrée de sucre fin. Comme numéro un, elle a droit aux honneurs de la dégustation. Rien à redire. De l'avis unanime, l'oreillette est parfaite. Alors, encouragé par ce bon résultat,

chacun de nous va s'employer dans des tâches respectives avec la même application à étirer, retourner, égoutter, saupoudrer, comme de vrais pâtisseries. Les assiettes de douze, où s'empilent les oreillettes, se suivent ; la cadence s'accélère car l'huile n'attend pas. Une odeur agréable nous enveloppe, imprègne nos vêtements, on a presque envie d'aller prendre un peu d'air frais. Grand-mère a chaud,

Combien de douzaines ? Mais il reste encore des pâtons et la corbeille n'est pas remplie, encore un petit effort ! La corbeille me paraît immense, elle est haute en effet, et large comme un tonneau ; c'est que nous avons là du dessert pour des semaines. Excellentes avec une bille de chocolat, délicieuses accompagnées d'un café bien fort, ou après un petit vin doux.



Oreillettes savourées ou grignotées, on ne s'en lasse jamais ! Enfin les derniers pâtons, un regard interrogatif au grand maître d'œuvre : Oui ! Permission m'est donnée, mais pressons-nous ; je peux exercer mes talents de pâtissière. Vite vite, des colombins. Papa m'aidera un peu ; voici naître sous mes doigts le traditionnel bonhomme Carnaval et puis, avec un peu d'imagination, une fleur, un

mi-homme mi-poisson. Superbe ! Grand-mère, qui en est à la dernière poêlée, retire de l'huile les derniers pâtons et je contemple amusée notre œuvre fantaisiste ; défense d'y toucher pour le moment, demain on verra.

Gardons précieusement pour l'an prochain la recette des bonnes oreillettes du Carnaval : une livre de farine, un citron râpé, 150 grammes de sucre fin, 75 grammes de beurre, 2 œufs, une tasse et demie d'eau. J'allais écrire le mot fin. J'avais tort puisque la confection des oreillettes est le prélude aux grandes réjouissances carnavalesques. JP



Denis JACQUEL
Adjoint au Maire
Délégué à la Culture et au Patrimoine

PATRIMOINE

DÉCISIONS RÉSUMÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

MISE EN SECURITÉ DES GALERIES DES MINES DE BAUXITE DE VILLEVEYRAC (DITES DU CHEMIN DE POUSSAN)

Suite au non-renouvellement d'une concession minière, en raison de l'épuisement d'une partie de ses réserves, la mise en sécurité des galeries des mines de Bauxite du chemin de Poussan est prévue d'ici 1 à 2 années.

Pour rappel, la première exploitation de bauxite sur le bassin de Villeveyrac s'est ouverte en 1873 et deviendra par la suite le principal bassin d'extraction de la région.

La bauxite est une roche sédimentaire composée d'hydroxydes d'aluminium. En fonction de sa composition elle peut prendre la couleur blanche, rouge ou grise.

- La bauxite blanche sert dans la verrerie, la céramique, les réfractaires.
- La bauxite grise sert dans la production d'abrasifs et de ferro-alliages.

- La bauxite rouge sert à la production d'aluminium et de ciment.

Utilisée pour la fabrication de l'aluminium, la bauxite entre désormais dans la composition du ciment comme produit d'ajout (apport d'alumine et de fer).

La bauxite produisant de l'aluminium, métal léger, facile à travailler, durable et esthétique, elle se retrouve donc dans de nombreux objets du quoti-

dien et notamment dans tout ce qui touche aux nouvelles technologies (téléphonie, matériaux de construction, automobile sans oublier l'industrie aéronautique et aérospatiale...). Des visites pédagogiques de la mine sont régulièrement organisées afin de présenter aux écoles en quoi consiste l'extraction de cette roche et quels sont les matériels nécessaires



pour y parvenir.

Une vidéo projetée en classe vient compléter cette présentation afin de sensibiliser les élèves aux métiers miniers et leur expliquer l'importance de la bauxite et des autres minéraux, ainsi que leurs différentes utilités.

Les entrées des galeries sont actuellement grillagées et cadenassées afin d'éviter toute intrusion. Elles sont uniquement accessibles aux professionnels qui sont équipés en conséquence et connaissent les risques tel que les éboulements. Des visites exceptionnelles, encadrées par le personnel compétent de la mine, ont été accordées aux élus afin de mieux comprendre les spécificités de cette exploitation et de la mise en sécurité de ses galeries.

La mise en sécurité des galeries a

requis une étude environnementale préalable afin d'analyser, notamment, le comportement de vie des chiroptères et de respecter au mieux leur cycle d'hibernation et de reproduction, mais aussi l'influence sur le comportement des ressources en eau.

Pour garantir une sécurité optimale, les galeries seront murées par des constructions en béton armé d'au moins 1 mètre d'épaisseur comportant des ouvertures en hauteur style meurtrières prévues afin de permettre le passage des chauves-souris. Ces opérations seront réalisées à des périodes précises pour tenir compte des cycles de vie des chiroptères.

Afin de pouvoir les exploiter en toute sécurité, les mines de Bauxite avaient un pompage régulier et mis en place un système de ventilation. Le pompage

sera stoppé, les galeries se rempliront ainsi d'eau, comme toutes les anciennes exploitations souterraines de Villeveyrac (Roquemale, les Usclades, Saint Farriol, la Rouquette, Montplaisir....)

Tous les équipements (câbles électriques, tuyaux, pompes, ventilateurs...) seront retirés des galeries au moment des travaux.

D'autres gisements de Bauxite se trouvent sous Villeveyrac mais dans des conditions géologiques qui les rendent inexploitablement actuellement.



SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023

2023/001 : DECISION DU MAIRE RELATIVE AU COMMODAT GARCIA/SOULIER

Christophe MORGO, Maire de la commune de VILLEVEYRAC, HERAULT, considérant la volonté de mettre à disposition à titre gratuit la parcelle communale située « Le Peyrou Sud », cadastrée AN 5 d'une superficie de 85 à 11 ca, du 01 janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre d'un commodat, considérant que le contrat peut être résilié avant l'arrivée à son terme, soit sur demande de la commune, soit sur demande du preneur. Il décide de signer un commodat avec Madame Véronique GARCIA et Monsieur Fabrice SOULIER ayant pour objet la culture de la vigne. Le présent commodat est conclu à titre gratuit du 1er janvier au 31 décembre 2023.

2023/002 : DECISION DU MAIRE RELATIVE AU BAIL DEROGATOIRE «BEAUFUL INSTITUT»

Christophe MORGO, Maire de la commune de VILLEVEYRAC, HERAULT, considérant la volonté de louer à BEAUFUL INSTITUT représenté par Madame Cindy PUECH pour une durée de 2 ans reconductible 1 année supplémentaire maximum, un local de 21 m², situé 22 rue de la Fontaine à Villeveyrac afin d'y implanter ses activités d'ESTHETIQUE KERATOPRAXIE et ONGLERIE. Il est décidé de signer un bail dérogatoire avec BEAUFUL INSTITUT représenté par Madame Cindy PUECH pour une durée de 2 ans reconductible 1 année supplémentaire maximum, un local de 21 m², situé 22 rue de la Fontaine à Villeveyrac afin d'y implanter ses activités d'ESTHETIQUE KERATOPRAXIE et ONGLERIE.

2023/003 : DECISION DU MAIRE RELATIVE A LA CONCESSION DE CASE DE COLOMBARIUM 2 PLACES

Autorise le Maire de Villeveyrac à céder à Monsieur CHIQUET Claude, sus-désigné, à titre de concession en case de colombarium trentenaire, pour être affectée aux inhumations des membres de sa famille, une case faisant partie du cimetière de VILLEVEYRAC, référence C1.

Le Maire décide d'accorder au nom de Monsieur CHIQUET Claude une concession de colombarium deux places au cimetière de Villeveyrac référence C1 et moyennant la somme de 350 euros.

2023/004 : BAIL RURAL A LONG TERME

Céline MICHELON, adjointe déléguée à l'Agriculture et à l'Environnement. Madame Céline MICHELON donne lecture du bail rural à long terme entre La COMPAGNIE DES AMANDES représenté par Monsieur Romain RAYNAUD et la Commune de Villeveyrac.

Le bail porte sur la culture d'amandiers

plantés par le preneur.

Les parcelles de terre en l'état de « terre nue à plantation » sont cadastrées, AD 46 lieu-dit Les Capitelles d'une superficie de 5.79 02 Ha

AD 48 lieu-dit Les Capitelles d'une superficie de 2.74 25 Ha

AD 49 lieu-dit Les Capitelles d'une superficie de 2.66 90 Ha

Le présent bail est conclu pour une durée de vingt-cinq années entières et consécutives à compter de la signature de l'acte et renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal, l'exposé de Madame Céline MICHELON entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les termes du bail rural à long terme avec LA COMPAGNIE DES AMANDES.

2023/005 : AUTORISATION SIGNATURE - CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES POUR LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS - ANNEE 2023

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et rappelle qu'il s'agit d'une compétence pleine et entière qui ne fait pas l'objet d'une définition de l'intérêt communautaire. SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE a donc en charge la collecte et le traitement des déchets ménagers dans leur ensemble. Dans la mesure où les encombrants sont produits par les ménages, ils sont assimilables aux déchets ménagers. Ils sont inclus dans la compétence de SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-1 IV du CGCT, les conditions de remboursement, par SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE à la commune, des frais de fonctionnement du service mis à disposition sont fixées de la manière suivante. Le montant du remboursement effectué par SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE à la commune inclut les charges de personnel et frais assimilés (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation, missions), les charges en matériel divers et frais assimilés (moyens bureautiques et informatiques, véhicules...). La commune sera remboursée sur la base tarifaire de 190 €/tonne.

La présente convention entrera en vigueur à la date d'acquisition du caractère exécutoire de celle-ci et prendra fin le 31 décembre 2023. Elle portera sur les tonnages collectés en 2023.

2023/006 : MODIFICATION DELIBERATION REVISION PLU

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022/070 en date du 13 décembre 2022 relative à la révision du PLU.

La délibération précisait dans ses objectifs d'inscrire et décliner l'objectif zéro artificialisation nette.

Or parallèlement, nous souhaitons ins-

crire une consommation de 8 ha de consommation d'espaces pour Villeveyrac dans le SCOT (à confirmer à travers le choix des scénarios envoyés). Dans cette optique, il est nécessaire de procéder à l'annulation de la délibération précédemment votée en Conseil Municipal et d'en reprendre une conformément au souhait du Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de réviser le PLU approuvé le 22 février 2011, afin de répondre aux enjeux et aux besoins de développement communaux, mais aussi aux évolutions législatives et réglementaires, Considérant le souhait de la commune de re-questionner le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour la décennie à venir, (en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, de prévention des espaces naturels, agricoles et de mise en valeur du patrimoine paysager et bâti), Annule la délibération n° 2022/070 en date du 13 décembre 2022.

2023/007 : ACQUISITION PARCELLE AL63 CHARTON

Monsieur le Maire laisse la parole à Stéphane PUECH, Conseiller Municipal délégué à l'embellissement de la commune et du cadre de vie. Monsieur Stéphane PUECH expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des aménagements de voirie, et afin de faciliter l'accès au parking de la mairie, il y aurait lieu d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AL numéro 63 appartenant aux consorts CHARTON. Il précise qu'il a rencontré les propriétaires qui ont donné leur accord de principe sur le projet.

En contrepartie, la commune prendra à sa charge toutes les démarches administratives nécessaires (géométrie, notaire) ainsi que la totalité des travaux afférents à la construction d'un nouveau mur de clôture. Après négociations à l'amiable il a été convenu que le total des travaux du mur de clôture s'élèvera à 2 692.98€ TTC. Il est décidé d'acquérir la partie de la parcelle AL 63 nécessaire à l'aménagement projeté après accord des propriétaires. sd'un enduit monocouche pour un montant de 2 692.98€ TTC.

Tous les frais afférents au présent projet seront supportés par la commune et que l'acquisition sera régularisée par un acte authentique.

2023/008 : AUTORISATION SIGNATURE - CONVENTION FINANCIERE SAM/COMMUNE - REMBIURSEMENT FRAIS DE TRANSPORTS LIES A L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle qu'apprendre à nager à tous les élèves apparaît comme une priorité nationale. Cet apprentissage doit répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs. Egalement, il précise au conseil municipal que SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE (SAM), possédant la compétence en matière des équipements culturels et sportifs, propose d'accompagner les communes membres dans la prise en charge de l'apprentissage de la natation en remboursant notamment les transports nécessaires vers la piscine de GIGÉAN, pour les classes de CP et CE1 de la commune. Cette prise en charge a été approuvée par la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020, n°2020-154, qui approuve la convention entre SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE et les communes de BOUZIGUES, LOUPIAN, MEZE, MONTBAZIN, POUSSAN et VILLEVEYRAC, concernant le remboursement des frais liés à la pratique de l'enseignement de la natation scolaire pour l'année scolaire 2022/2023. La convention porte sur les conditions de remboursement des frais de transport liés à la pratique de l'enseignement de la natation. Le coût d'un trajet aller-retour entre une école de la commune et la piscine de GIGÉAN est estimé à : - 227,28€ HT.

A ce jour il est prévu :
-1ère période : du 03/01/2023 au 11/03/2023, 2 allers-retours par semaine
-2nd période : du 13/03/2023 au 19/05/2023, 2 allers-retours par semaine
Sur cette base-là, les frais à engager par la commune sont estimés à :
- 1ère période sur GIGÉAN : 454.56€ HT par semaine soit pour 8 semaines, 3 636.48€ HT
- 2nd période sur GIGÉAN : 454.56€ HT par semaine soit pour 8 semaines, 3 636.48€ HT
Soit un total estimé de 7 273€ HT pris en charge intégralement par SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE.
Aussi, compte tenu des éventuels aléas, des modifications des plannings ou intégration d'une nouvelle classe, le montant ne sera pas supérieur à 7 500€ HT.

2023/009 : CONVENTION TOURNAGE

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'occupation du domaine communal pour le tournage par France Télévision Studio d'une série « Les Pennac(s) », au Lac de Saint Farriol le 8 février 2023. La commune de Villeveyrac autorise l'utilisation par FRANCE TV STUDIO du site du lac de Saint Farriol à Villeveyrac. La commune de Villeveyrac autorise France TV Studio à se stationner chemin de Saint Farriol. Le déplacement des blocs de béton empilés redevance d'occupation du domaine public, Cette indemnité globale et forfaitaire de 1000€ sera versée à la commune avant le début du tournage ou des prises de vues.

2023/010 MOTION DE SOUTIEN A LA BOUVINE POUR LA DEFENSE DE NOS TRADITIONS TAURINES EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DU 11 FEVRIER A MONTPELLIER

Considérant qu'en Camargue et en Petite Camargue, on célèbre le taureau au point qu'à la fin de leur vie, les plus grands cordeliers sont statués, Considérant que de nombreux ronds-points aux entrées de nos villages du Languedoc et de Provence sont ornés de taureaux statués pour mettre l'animal à l'honneur et rappeler la force et la puissance absolue de tout un territoire, considérant la fragilisation potentielle de filières économiques importantes de notre territoire (tourisme et activités de traditions taurines publiques et privées notamment), considérant que notre territoire, sa culture, ses traditions ne reposent que sur un équilibre fragile, mais indispensable, qui perdure grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et la bravoure du cheval, considérant que 100 millions d'euros sont générés par l'activité taurine et que ces retombées restent presque en totalité sur le territoire, considérant que pour assurer la bonne organisation de la manifestation du 11 février, il convient de soutenir l'association "Union des Jeunes de Provence et du Languedoc pour la défense de nos traditions", qui regroupe 38 associations de jeunes représentant 3 000 adhérents; Il est approuvé la poursuite de la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel relatif à la course camarguaise et communiqué à Mesdames et Messieurs les parlementaires du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, la présente motion visant au rejet de la réforme de la bouvine demandée par des élus écologistes et du Parti animaliste.

023/011 : DECISION DU MAIRE RELATIVE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE ZY88

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2020, par laquelle ledit Conseil a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice des droits de préemption tel que défini à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Vu la déclaration d'intention d'aliéner, reçue le 10 Novembre 2022 à l'Hôtel du Département, par laquelle Maître Marie-Laure DUTHEIL, notaire, informait de la volonté de Madame Anaïs ROBERT de vendre au prix de deux cent dix mille euros (210 000€), sa propriété d'une contenance de 10 617 m², cadastrée section ZY88, sise sur le territoire de la commune de Villeveyrac. Vu la décision du Département en date du 14 Novembre 2022 de renoncer à l'exercice de son droit de préemption ; CONSIDERANT l'intérêt que présente cette parcelle, comme le montre le rapport annexé, pour la protection, la mise en valeur et l'ouverture au public des espaces naturels du secteur du « Mas d'Hondrat ». La commune de Villeveyrac préempte la parcelle cadastrée section ZY88 et ce au prix de cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt euros (56 980€).

SÉANCE DU 1er MARS 2023

2023/012 + 2023-026 : FOURNITURES ET POSE DE CLIMATISEURS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Alain RUBIO, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, expose au Conseil Municipal que face à la crise énergétique et afin de maîtriser les coûts liés à ces dépenses, il est proposé de remplacer le mode de chauffage actuel (énergie fossile) par une énergie dite propre (climatiseurs) permettant la réduction des consommations en KW/H. Ce projet pourrait être éligible au « Fonds Vert ». Ce fond, destiné aux collectivités locales et à leur groupement vise à accélérer leur adaptation au changement climatique, à l'amélioration du cadre de vie et promouvoir des projets à fort gain environnemental. Il présente au Conseil Municipal les devis estimatifs des travaux à réaliser qui s'élèvent à : -139 000 € HT pour la pose de climatisation.

2023/013 2023-026 : INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Alain RUBIO expose au Conseil Municipal que devant la crise énergétique et afin de maîtriser les coûts liés aux dépenses énergétiques, il serait intéressant d'équiper la toiture du groupe scolaire la Capitelle de panneaux photovoltaïques afin de permettre une autoconsommation et d'injecter le surplus de production sur le réseau de distribution. Ce projet pourrait être éligible au « Fonds Vert ». Ce fond, destiné aux collectivités locales et à leur groupement vise à accélérer leur adaptation au changement climatique, à l'amélioration du cadre de vie et promouvoir des projets à fort gain environnemental.

Monsieur Alain RUBIO présente au Conseil Municipal les devis estimatifs des travaux à réaliser qui s'élèvent à : -100 000 euros HT. Est approuvé le plan de financement présenté.

2023/014 : PROJET DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DU CENTRE ANCIEN - ACTUALISATION DES PRIX

Monsieur Alain RUBIO, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle au conseil municipal la décision n° 2022/052 et sa délibération n° 2022/067 relative au projet de rénovation et d'aménagement d'espaces publics du centre ancien dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Lebutel + Associés. Il rappelle également au conseil municipal que le projet porte sur la valorisation des espaces publics du centre-ville et plus particulièrement l'une des places du noyau historique,

la place du marché, principale respiration dans un tissu bâti très dense. Dans le chiffrage a également été rajouté les options suivantes (jeux d'enfants, habillage transformateur, alimentation réseaux du kiosque). Tranche ferme – Place du Marché et Placette des Horts viels 729 500.00 €.

2023/015 : EXTENSION SYSTEME VIDEO-PROJECTION - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Dominique GRAN-SIRE, adjointe à la Sécurité et à la Police Municipale, rappelle au conseil municipal les délibérations n° 2016/062 et n° 2017/016 relative à l'installation de la vidéosurveillance au sein de la commune. Les emplacements définis pour l'installation de ces caméras :
- Rond-point de Poussan (côté D2 Poussan)
- Rond-point de Montagnac
- Gymnase

- Château d'eau, parking et accès cimetière
- Route de Clermont, entrée/sortie de la commune, D2
Le projet consiste en l'installation de cinq nouvelles caméras et de la réparation d'une caméra existante pour un coût total de 18 082.80 € HT.

Festivités et animations à venir...

- Samedi 10 juin 2023 : repas école maternelle La Capitelle
- Samedi 17 juin 2023 : Spectacle de danse Moovi's
- Samedi 24 juin 2023 : Spectacle de danse Foyer Rural
- les lundis 10, 17, 24 et 31 juillet : Marché des Producteurs, place du Marché aux Raisins
- les lundis 7, 21 août : Marché des Producteurs, place du Marché aux Raisins
- Fête locale du 14 au 16 août 2023 : place du Marché aux Raisins
- Samedi 10 septembre 2023 de 9h à 12h : journée des associations, place du Marché aux Raisins

Vous êtes nouveaux habitants de VILLEVEYRAC?

Locataires, propriétaires, retraités, jeunes actifs, etc.
Les élus vous invitent à venir partager un moment convivial pour faire connaissance autour de produits locaux....

SÉANCE DU 15 MARS 2023

2023/016 : DEBAT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Monsieur Fabien GUIRAO, 1er adjoint au Maire et délégué aux finances communales expose au Conseil Municipal qu'en vertu des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Considère que le débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport, annexé à la présente délibération, doit faire l'objet d'un vote. Est approuvé le Débat d'orientations Budgétaires 2023 sur la base du Rapport d'orientations Budgétaires 2023.

2023/017 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION «LOU VEYDRAC»

Monsieur Jacques DE LA TORRE, 5ème adjoint délégué aux associations donne lecture au conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association « Lou Veydrac » relative à l'organisation du festival des animaux totémiques « Totem'Fest », qui se déroulera le samedi 20 mai 2023 à Villeveyrac. L'association sollicite, par conséquent, une aide financière d'un montant de 2 000€ qui lui permettra d'acheter le matériel et les fournitures nécessaires à la préparation de cet événement. Monsieur Jacques DE LA TORRE propose d'accorder cette subvention exceptionnelle de 2 000€.

2023/018 : DECISION DU MAIRE RELATIVE A LA CONCESSION D'UN TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL De VILLEVEYRAC (Mme VIALARD Lucette)

Monsieur le Maire décide d'accorder au nom de Madame VIALARD Lucette une concession cinquantenaire à compter du 20 mars 2023, située carré 1, concession n°638, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 550 euros (cinq cent cinquante euros) dans le cimetière communal de Villeveyrac. Madame la secrétaire générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, le Receveur Municipal.

2023/019 : DECISION RECTIFICATIVE DU MAIRE RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL De VILLEVEYRAC (Mme RUFFIÉ)

Le Maire décide d'accorder au nom de Mme RUFFIÉ Simone une concession en case columbarium trentenaire, à compter du 16 avril 2021, référencée A2, et moyennant la somme de 350 euros (trois cent cinquante euros). Madame la secrétaire générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, le Receveur Municipal.

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

2023/020 : AUTORISATION SIGNATURE - CONVENTION DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE - 2022/2023

La présente convention a pour objet la constitution d'un groupement de commandes publiques, entre les membres de la communauté de communes de la SAM. Le groupement a pour objectif de couvrir des besoins divers, donc de lancer plusieurs consultations, Les familles d'achat concernées par la présente convention constitutive de groupement de commandes sont : Carburant, Fournitures scolaires, Gardiennage de bâtiments et sécurisation des manifestations, Fournitures de produits d'hygiène, Entretien des gazons synthétiques, Signalisation routière. Est approuvé les termes de la convention constitutive de groupement de commandes publiques.

2023/021 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Fabien GUIRAO, 1er adjoint au Maire et délégué aux finances communales présente les résultats comptables de l'exercice 2022. (cf pages finances du BIM).

2023/022 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Monsieur Fabien GUIRAO, 1er adjoint au Maire et délégué aux finances communales qui présente les affectations de clôture de l'exercice 2022 au budget principal de Villeveyrac au budget 2023 (cf pages finances du BIM).

2023/023 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur Fabien GUIRAO, 1er adjoint au Maire et délégué aux finances communales fixe pour 2023 les taux d'impositions des taxes locales comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti à 47,24 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti à 89,78 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 19,77 %.

2023/024 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Fabien GUIRAO, 1er adjoint au Maire et délégué aux finances communales présente au conseil municipal le budget primitif 2023 de la commune de VILLEVEYRAC en section de fonctionnement et en section d'investissement en donnant le détail des investissements retenus. (cf pages finances du BIM).

2023/025 : SUBVENTION PALAIOS - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES 2022/2023

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle concernant les fouilles archéologiques qui seront effectuées du 3 au 15 juillet 2023 inclus sur le site de l'Olivet. Il est décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € couvrant les frais d'hébergement et du repas du soir, pour les fouilles archéologiques effectuées du 3 au 15 juillet 2023 inclus sur le site de l'Olivet.

2023/027 : BAIL RURAL MONSIEUR GARCIA PARCELLE FRUITIERE

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de candidature pour un terrain agricole de bail à long terme entre LA FORÊT RURALE représentée par Monsieur Bruno GARCIA et la Commune de Villeveyrac. Le bail porte sur la culture d'une forêt fruitière et une exploitation de bois d'œuvre plantés par le preneur. Les parcelles de terre en l'état de « terre nue à plantation » sont cadastrées, AD 44 lieu-dit Les Capitelles d'une superficie de 2 Ha. Le présent bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter de la signature de l'acte et renouvelable par tacite reconduction. Le bail est consenti et accepté moyennant un fermage annuel fixé d'un commun accord à 180 euros/Ha.

2023/028 : AUTORISATION SIGNATURE - CONVENTION SCENE NATIONALE DE SETE BASSIN DE THAU

Monsieur Le Maire propose la signature d'une convention avec la Scène nationale de Sète du bassin de Thau dans le cadre de la saison artistique 2022/2023. En effet, La commune met à disposition la salle des Rencontres le 12 mai 2023 à l'occasion d'une représentation d'une pièce de théâtre « Le Pas de l'Autre » – théâtre de la Cité. Il est approuvé les termes de la convention de partenariat entre la Scène nationale de Sète du bassin de Thau et la Commune de Villeveyrac pour la saison 2022/2023.

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

Monsieur Luc HABERKORN et Madame Rolande AHINADOU le 17/09/2022
Monsieur Arthur DEHAINE et Madame Laurine MISTOU le 05/02/2023
Monsieur Christian PRUNAC et Madame Christine ESQUIVA le 01/04/2023
Monsieur Stephan BOLLENGIER et Madame Christine BOJCZUK le 08/04/2023



NAISSANCES

Nino BACCHINI né le 24/09/2022
Andrea BACCHINI né le 24/09/2022
Marlone DELOURS né le 30/09/2022
Nolan YZERN né le 10/10/2022
Matia FAVAREL né le 31/10/2022
Hope MALLET née le 01/11/2022
Giulia DI-LEGGE née le 04/11/2022
Thiago MATHÉO né le 08/11/2022
Hector FOUREAU né le 16/11/2022
Théo CESCO né le 30/12/2022
Arthur DAVID né le 09/01/2023



Kaïna JANUARIO-RODRIGUES le 23/01/2023
Lilyo WATTIER WELTER né le 30/01/2023
Léo SGARLATA né le 1/02/2023
Loan GALLEGO né le 23/02/2023
Emilie PRUNAC le 09/03/2023
Paula SEVERAC née le 22/03/2023
Coralie FEMENIA née le 25/03/2023
Inês PENA RODRIGUES née le 28/03/2023
Ayline LACHKAR née le 28/03/2023
Pablo SOTO né le 16/04/2023

DÉCÈS

Nicolas MOREAU le 20/01/2023
Joseph GARCIA le 20/01/2023
Maurice PONS le 25/01/2023
Edouard DUVOT le 31/01/2023
Antoinette LLEVOT le 13/02/2023
Christiane HUHU le 17/02/2023
Daniel DESBARGES le 01/03/2023
Josette MASSAD le 04/03/2023
Francine MOREL le 12/03/2023

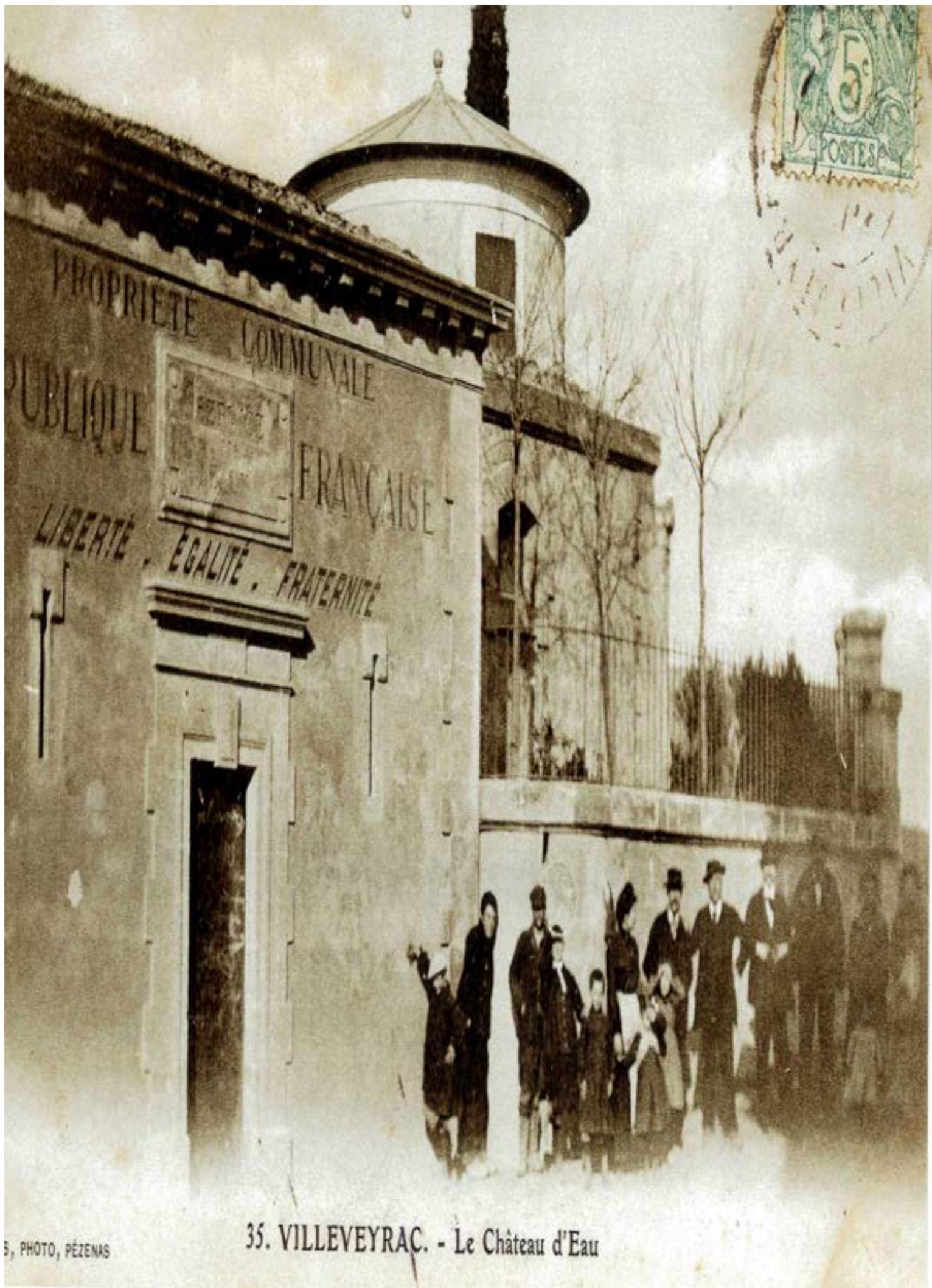
Joseph SINÈGRE le 14/03/2023
Max CALVO le 27/03/2023
Claude MAUZAC le 08/03/2023
Germaine BRINGUIER le 31/03/2023
Patrick HECKEL le 12/04/2023
Bernard MAYNADIER le 20/04/2023
Daniel ESPINOZA le 28/12/2022
Roger DESMAZES le 20/04/2023
Simone AUBRESPY le 28/04/2023



RENCONTREZ VOS ÉLUS

Vous avez une question, une requête, un projet, le Maire et les adjoints sont là pour vous rencontrer. **Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant au 04.67.78.06.34 ou par mail mairie@villeveyrac.fr**

- > Affaires générales : **Christophe MORGO**, Maire.
- > Finances, affaires fiscales et personnel : **Fabien GUIRAO**, 1er adjoint.
- > Enseignement et jeunesse : **Stéphanie PEYSSON**, 2ème adjointe.
- > Travaux, urbanisme, personnel du service technique : **Alain RUBIO**, 3ème adjoint.
- > Affaires sociales et solidarité: **Sandra GRANIER**, 4ème adjointe.
- > Associations : **Jacques DE LA TORRE**, 5ème adjoint
- > Agriculture et environnement : **Céline MICHELON**, 6ème adjointe.
- > Culture et patrimoine : **Denis JACQUEL**, 7ème adjoint
- > Sécurité et police municipale : **Dominique GRANDSIRE**, 8ème adjoint
- > Festivités et location des salles communales : **Chantal MOUNERON**, élue déléguée.
- > Communication, mise à jour des supports d'informations, du bulletin d'informations municipal, relations avec les organismes extérieurs et du dialogue avec les habitants : **Valérie DECOBERT**, élue déléguée.
- > Restauration scolaire, ALSH (accueil loisirs sans hébergement) et espace jeunes: **Béatrice SERRE**, élue déléguée
- > Embellissement de la commune et du cadre de vie, plans et projets d'aménagement des espaces publics, parcs et jardins et du mobilier urbain : **Stéphane PUECH**, élu délégué.
- > Réserve communale de sécurité civile et Comité communal des feux de forêts : **Valérie DECOBERT**, élue déléguée.



35. VILLEVEYRAC. - Le Château d'Eau

S, PHOTO, PÉZENAS